



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Année 2025

Comité Syndical du 4 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
012-251201588-20241204-20241204_005b-AU
Reçu le 09/12/2024

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Projet de loi de finances 2025

3. Contexte réglementaire

- 3.1 Synthèse
- 3.2 REP Emballages et papiers
- 3.3 Trajectoire de la TGAP
- 3.4 Surtaxe TGAP

4. Contexte général

- 4.1 Contexte économique
- 4.2 Contexte du recyclage
- 4.3 Evolution des tonnages
 - Collecte sélective et verre
 - OMR et Biodéchets
 - Flux déchèteries

5. Unités départementales et territoriales

- Feuille de route
- Sites de traitement
- Exutoires flux déchèteries

6. Actions 2025

- 6.1 Déploiement du tri des biodéchets en biflux
- 6.2 Communication
- 6.3 PLPDMA
- 6.4 Compétence déchèteries
- 6.5 Gestion des déchets verts
- 6.6 Stations de transit
- 6.7 Divers

7. Estimation de l'exécution budgétaire 2024

8. Situation de la dette

9. Ressources humaines

- Organisation des services
- Répartition des effectifs
- Dépenses de personnel et évolution

10. Tarifs 2025

- 10.1 Tarifs hors déchèteries
 - Montant de la cotisation
 - Tarifs transfert et transport
 - Tarifs OMR et biflux
 - Et si KEREA n'existe pas ?
 - Tarifs collecte sélective
 - Synthèse
- 10.2 Tarifs déchèteries

11. Conclusion

PREAMBULE

- ▶ La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 a imposé la tenue d'un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) 2 mois avant l'examen du BP.
- ▶ Pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- ▶ L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la **transparence des Collectivités Territoriales** en modifiant les règles relatives au DOB avec établissement d'un **rappo**t comportant des informations énumérées par la loi.
- ▶ Le **rappo**t sur lequel s'appuie le DOB comprend :
 - les orientations budgétaires,
 - les engagements pluriannuels envisagés,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.
- ▶ Ce rapport donne lieu à un **débat**. Celui-ci est acté par une **délibération spécifique**.

Projet de loi de finances 2025



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

2. **PROJET DE LOI DE FINANCES 2025**



Contexte général – PLF 2025 du 10/10/2024

- ▶ Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 s'inscrit dans un contexte inédit, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, avec un décalage des travaux préparatoires du budget 2025 et un déficit public important.
- ▶ Le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement **une procédure pour déficit excessif** à l'encontre de 7 pays¹: **la France**, l'Italie, la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et Malte.
- ▶ La décision du Conseil précise que l'examen des comptes publics ne porte que sur le dépassement du critère des 3% de déficit public par rapport au PIB fixé par le Pacte de stabilité et de croissance : **la France est à -5,5 % pour 2023**
- ▶ Le Pacte de stabilité et de croissance limite aussi la dette à 60% du PIB : **la France est à 111% en 2023**
- ▶ En l'absence de mesures, le déficit public aurait atteint environ **7% du PIB en 2025**²

¹ *La Roumanie fait déjà l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs depuis 2020.*

² *Source : « Exposé général des motifs du PLF pour 2025 » ; page n°11 ; 10/10/2024*

Objectifs du PLF 2025 du 10/10/2024

► Mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à **5 % du PIB dès 2025**, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

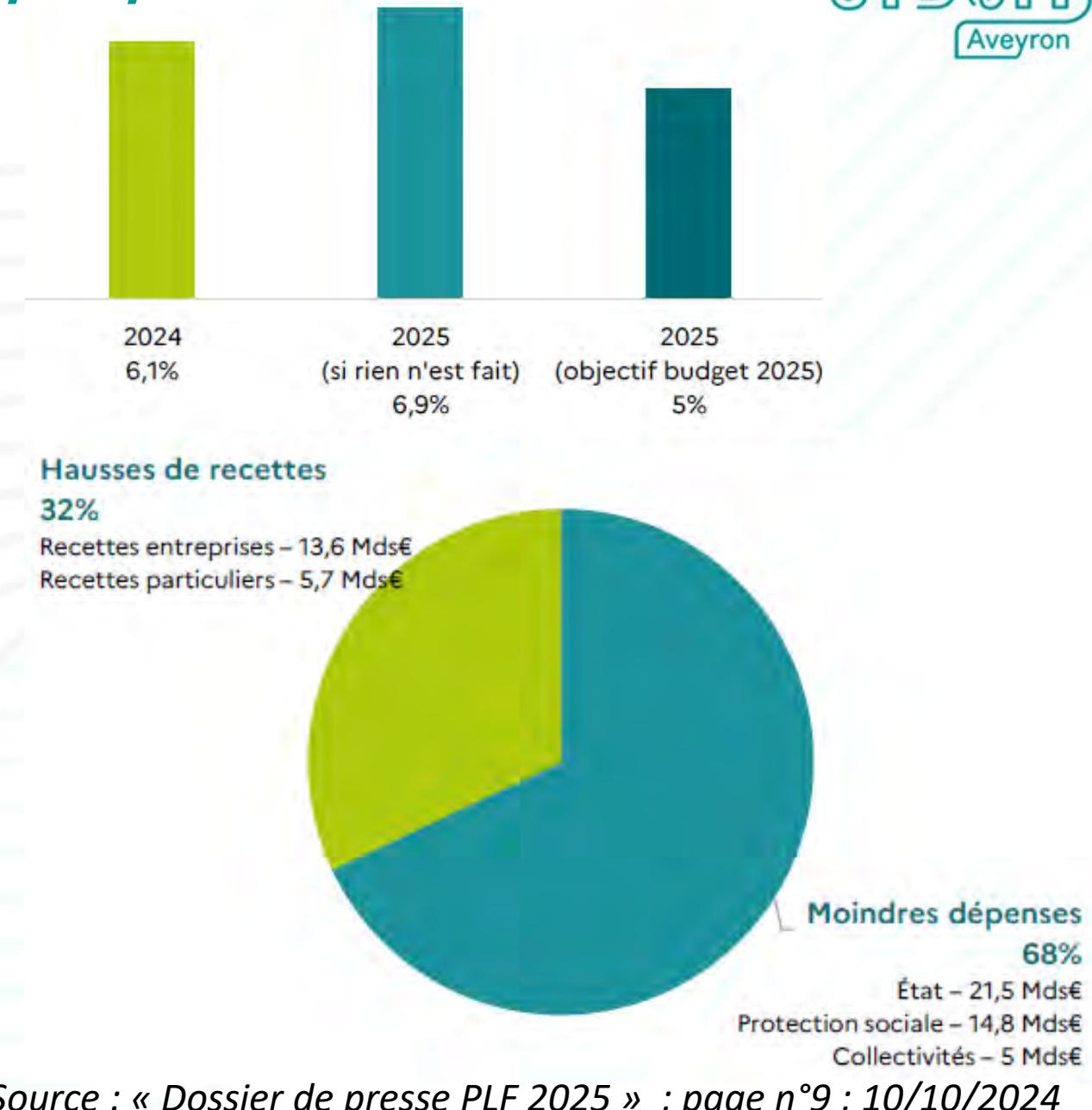
► Cela correspond à :

60 Md€ d'économies

Les 2/3 par réduction de la dépense publique à hauteur **de 40 Md€**

Effort partagé entre l'État, ses opérateurs, **les collectivités territoriales** et les administrations de sécurité sociale

1/3 restant : participation au redressement collectif demandée aux plus grandes entreprises et aux plus hauts revenus



Economies de 60 Md€

Baisse :
Fonds verts
Fonds chaleur et aides véhicules électriques

Moindres dépenses par rapport au tendanciel (Md€)	41,3
Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs par rapport au tendanciel	21,5
Modération des dépenses réalisée à l'occasion des lettres plafonds, par rapport au tendanciel	15
Politiques de l'emploi, dans un contexte de baisse du chômage (aides à l'apprentissage, France Compétences, contrats aidés, emplois francs)	2,1
Aide publique au développement (préserve une hausse de +1,8 Md€ par rapport à 2017)	1,3
Aides aux entreprises (lissage des engagements et des paiements France 2030, rationalisations de dispositifs)	2,4
Recalibrage des aides écologiques (au total les crédits de la mission Ecologie augmentent de +2,8 Md€)	1,9
dont primes à l'achat de véhicules électriques, dans un contexte de hausse des parts de marché des véhicules électriques	0,5
dont MaPrimeRenov' (préserve +0,9 Md€ par rapport à 2023)	1,0
dont Fonds vert (niveau d'engagement de 1 Md€ en 2025)	0,4
Application du « dispositif ressources mensuelles » à la prime d'activité	0,8
Effet du schéma d'emplois (-2200 ETP)	0,1
Réduction de dispositifs créés pour la relance et en réponse aux crises	0,3
Autres efforts d'optimisation, de gains de productivité et de lissage des dépenses (modération équivalente à environ 1 % des dépenses de l'Etat)	6,1
Mesures de modération et d'économie complémentaires sur la dépense de l'Etat (par amendement)	5
Mesures complémentaires de modération des dépenses des opérateurs	1,5
Rétablissement des comptes de la sécurité sociale	14,8
Mesures de freinage des dépenses sociales	10,1
Report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
Assurance-chômage	0,4
Freinage de la trajectoire ONDAM	3,8
dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes	1,4
dont ticket modérateur	1,1
dont optimisations des achats à l'hôpital	0,7
dont indemnités journalières (baisse du plafond)	0,6
Réduction du déficit de la CNRACL (hausse de 4 points du taux de cotisation retraites, pour les collectivités et les hôpitaux)	2,3
Réduction de dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises :	4,7
Reprofilage des allègements généraux (dans l'esprit du rapport Bozio-Wasmer)	4,0
Réduction de niches sociales	0,7
Modération des dépenses des collectivités locales (-0,2 pts de PIB)	5
Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées)	3
Ecrêttement de la dynamique de TVA en 2025	1,2
Réduction du FCTVA	0,8
Part de l'effort de consolidation réalisé via un freinage des dépenses	68%

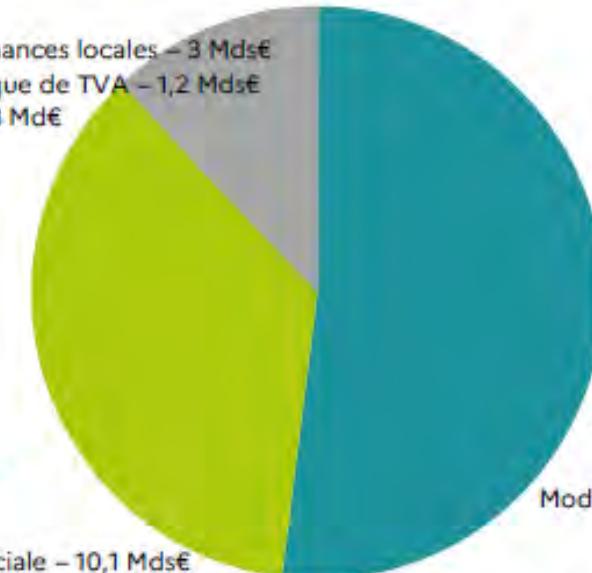
Effort demandé aux collectivités locales

Hausses de recettes (Md€)	19,3
Recettes sur les entreprises	13,6
Mesures de mise à contribution des profits des entreprises	9,8
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (texte initial)	8
Taxe exceptionnelle due par les entreprises du fret maritime (texte initial)	0,5
Suspension de la baisse de la CVAE (texte initial)	1,1
Fiscalisation des rachats d'actions (texte initial)	0,2
Verdissement de la fiscalité	1,8
Malus automobile (texte initial)	0,3
Mesures par amendement (billets d'avion, énergies fossiles)	1,5
Dividende EDF	2
Part de l'effort de consolidation via les recettes sur les entreprises	22 %
Fiscalité sur les particuliers	5,7
Mesures ciblées pour les particuliers	2,2
Contribution différentielle temporaire sur les très hauts revenus (texte initial)	2
Suppression de niche à l'IR sur les loueurs meublés (texte initial)	0,2
Fiscalité de l'énergie et fiscalité environnementale	3,5
Hausse des accises sur l'énergie (baisse de facture proche de 9 % ; texte initial)	3
Mise en conformité de la TVA sur les chaudières à gaz (texte initial)	0,2
Réduction de l'avantage en nature pour les véhicules thermiques (réglementaire)	0,3
Part de l'effort de consolidation via la fiscalité des particuliers	9 %

Collectivités

12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€
 Ecrêttement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€
 Réduction du FCTVA – 0,8 Mds€



Protection sociale

36%

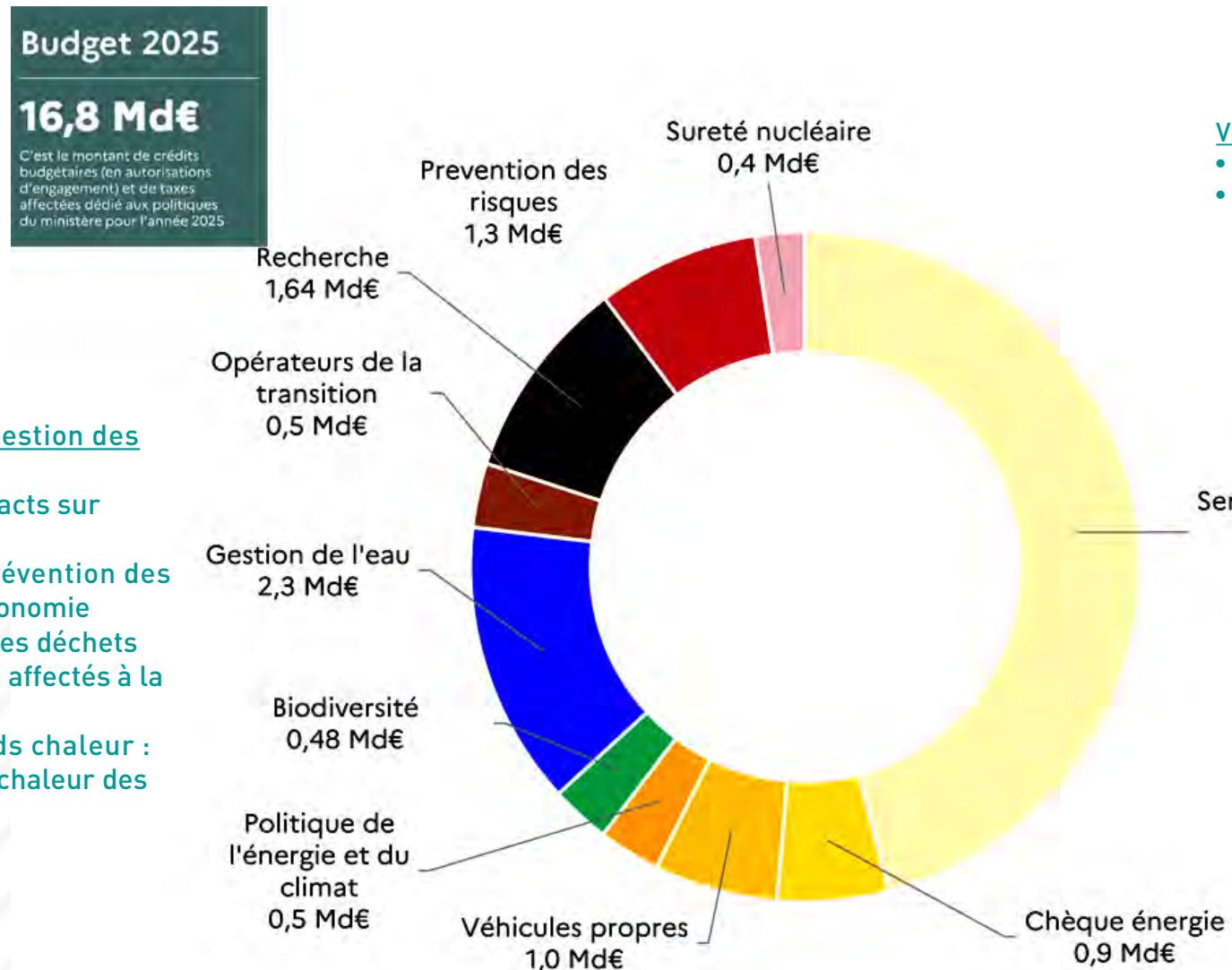
Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€
 Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€

Tableaux extraits du rapport économique, social et financier, annexe au PLF pour 2025, pages n°56 et n°57

État
52%

Modération des dépenses par lettres plafonds – 15 Mds€
 Modération des dépenses par voie d'amendement – 5 Mds€
 Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

Zoom sur le budget de la transition écologique



+ 2Md€ par rapport à 2024 à périmètre constant

Budget 2025

16,8 Md€

C'est le montant de crédits budgétaires (en autorisations d'engagement) et de taxes affectées dédié aux politiques du ministère pour l'année 2025

Impacts « flous » sur la gestion des déchets :

- Baisse fonds vert : impacts sur biodéchets ?
- Baisse des crédits « Prévention des risques » qui inclut l'économie circulaire et la gestion des déchets
- +31ETP pour l'ADEME : affectés à la supervision des REP ?
- Forte réduction du fonds chaleur : impacts sur réseaux de chaleur des UVE ou CSR ?

Véhicules thermiques :

- Malus auto en ↗
- Avantage en nature en ↘

Taxes en hausse pour :

- Billets d'avion
- Energies fossiles
- Et TVA sur les chaudières
- Dividendes EDF
- Accises sur l'électricité
- Création d'un versement nucléaire

Taxes en hausse pour :

- Billets d'avion
- Energies fossiles
- Et TVA sur les chaudières
- Dividendes EDF
- Accises sur l'électricité

Pas de hausse de recettes pour :

- Agences de l'eau



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

3. **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Rappel des enjeux intégrés au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du 14/11/2019

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE Verte



Modification du volet déchets du SRADDET en cours pour intégrer les objectifs de la loi AGEC

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

« Passer d'un modèle linéaire (produire – consommer -jeter) à une économie circulaire, économie en ressources et lutter contre le gaspillage »

- **Obligation de tri des biodéchets**
- **Développement de nouvelles REP**



Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

- **Nombreuses mesures en faveur du réemploi et de la réparabilité**
- **Introduction d'un objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette)**



Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

- **Développer l'implantation industrielle**
- **Financer l'industrie verte : nouveaux outils pour encourager la décarbonation de l'industrie**
- **Le levier de la commande publique**

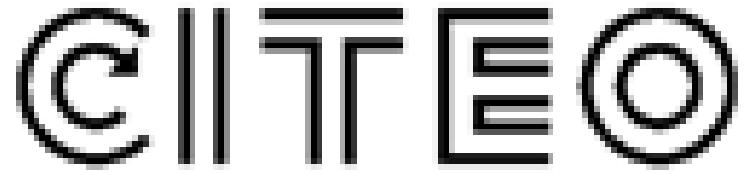


Le projet de décret dit du « socle commun » relatif aux critères de qualité agronomique et d'innocuité pour les MFSC (matières fertilisantes et les supports de culture) – consultation publique faite en novembre 2024 – toujours en attente



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

3.1 Synthèse



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

3.2
REP
Emballages et
papiers



INCERTITUDES SUR LE NOUVEL AGREEMENT EMBALLAGES ET PAPIER

Nouvel agrément de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) d'emballages ménagers et de papier :

- ▶ Terme de l'agrément actuel : 31 décembre 2024
- ▶ Demande de prolongation de l'agrément faite aux éco organismes pour une durée indéterminée (de 1 à 5 ans)
- ▶ Entrée « théorique » en vigueur : 1^{er} janvier 2025

Nouveau barème :

- ▶ Incertitudes sur l'agrément à venir et les modalités de calcul des soutiens
- ▶ Tonnage supplémentaire soutenu : carton de déchèterie valorisé par le SYDOM à compter du 1^{er} janvier 2025
- ▶ Barème actuel appliqué pour le calcul des soutiens dans la prospective du SYDOM
- ▶ Caractérisations réalisées par les éco-organismes sur les ordures ménagères avec pour finalité d'indexer les soutiens sur les performances des valorisations des matériaux => Le SYDOM a pour l'instant refusé l'accès aux sites à CITEO
- ▶ Points en suspens : bonus/malus, consignes ...



Malus « théorique » : - 205 k€ en 2025 => - 1,1 M€ en 2028

Malus non pris en compte dans la prospective financière

2 éco organismes :

INCIDENCE FINANCIERE DU MALUS

EMBALLAGES PLASTIQUES
SOUPLES ET RIGIDES



PART VALORISE

11 kg/hab.

3 000 tonnes

PART PRESENTE
DANS LES OMR

17,4 kg/hab.

4 772 tonnes

GISEMENT

28,4 kg/hab.

7 772 tonnes

OBJECTIF 2025
Taux de
valorisation :
50%

28,4 kg/hab.

3 886 tonnes

OBJECTIF 2029
Taux de
valorisation :
55%

886 T

$$886 \text{ T} \times 800 \text{ €} \times 25 \% = - 117 200 \text{ €}$$

2025

2026

2027

2028

25 %

50 %

75 %

100 %

- 1 020 320 €

- 117 200 €

- 205 000 €

+ 11 €/T

- 1 104 000 €

+ 55,5 €/T

MALUS
PLASTIQUES

MALUS
TOUS FLUX

SOUTIEN CITEO

4,5 M€

5 M€

Cahier des charges 2025 non validé

Modalités de calcul des soutiens 2025 non connues

Prolongation de l'agrément actuel ?

Performance déterminée à partir de 8 caractérisations réalisées par un bureau d'études désigné par CITEO

Projection au-delà de 2025 incertaine : déploiement biodéchets, réduction des quantités d'OM, caractérisation OMR de référence ...

3.3

Trajectoire de la TGAP

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité en euros						À partir de 2025
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
A. — Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. — Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. — Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. — Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. — Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65



Bioréacteur de Trifyl
+ 7 €HT/T par rapport à 2024

Rappel : un taux de TVA de 10% est appliqué sur la TGAP

- Déchets non dangereux non inertes stockée **en 2010** (en région Occitanie) = 1 600 000 tonnes
- **Objectif d'enfouissement à partir de 2025 = 800 000 tonnes/an** (article L.544-1 du code de l'environnement)
- **Masse de stockage autorisée** sur le territoire Occitanie pour l'année 2025 est de 1 402 300 tonnes
- Ni le PRPGD ni le SRADDET ne fixent pour chaque ISDND de seuil annuel conforme à l'objectif de réduction des mises en décharge pour 2025 => il revient au **préfet de Région** d'établir par arrêté préfectoral **le seuil annuel à partir duquel la taxe sur les activités polluantes est majorée.**

=> Application de l'article 266 nonies 1. A. b bis) du code des Douanes :

Moitié de la masse de déchets effectivement stockée en 2010 sur le territoire de la région Occitanie

800 000

C = -----

C = ----- = 0.57

Masse totale de stockage autorisée pour 2025 dans les installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes de la région Occitanie

1 402 300

• Cas TRIFYL :	ISDND Labessière	80 000 t	45 639 t
	Candeil	Capacité 2025	Surtaxe appliquée

- **Application au 1/01/2025** – au 31/12/2025
- Arrêté du 23 octobre 2024 fixant le montant de la majoration de TGAP pour 2025 à **+5 €/t**
- Modalités d'application laissées à chaque exploitant
- Incertitudes sur le budget du SYDOM
- Quid du futur ISDND Igue du mas ?



3.4 Surtaxe TGAP



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4. CONTEXTE GENERAL



4.1 CONTEXTE ECONOMIQUE

CONTEXTE DE CRISE QUI PERDURE

► CONTEXTE GEOPOLITIQUE TOUJOURS TRES COMPLIQUE

- Poursuite de la guerre en Ukraine
- Conflit entre Israël et le Hamas depuis le 7 octobre 2023 - Extension du conflit : Cisjordanie, Liban, Iran

=> vision pessimiste de la Banque mondiale sur les impacts sur l'économie internationale.

► AU NIVEAU LOCAL

- Vigilance accrue sur les coûts de l'énergie
- Hausse des produits manufacturés
- Hausse des prix des services persistante malgré des indices de révisions de prix plus stabilisés voire en baisse sur l'année 2024

⇒ Hypothèses d'évolution des prix des contrats pour 2025 :

- Calcul de la dernière actualisation de chacun des marchés
- + 2 % par rapport à dernière actualisation connue du contrat

► CRISE AU NIVEAU NATIONAL

- Inflation persistante
- Déficit public excessif
- Ralentissement économique
- Conjoncture incertaine

=> Impacts sur tous les secteurs d'activité y compris sur les activités du recyclage avec des cours de matières premières en berne et des chiffres d'affaires en baisse alors même que 2023 était une année record





SYDOM
Aveyron

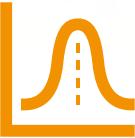
Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.2 **CONTEXTE DU RECYCLAGE**



ENJEUX DU RECYCLAGE EN 2025

2024



Contexte très favorable en 2024 : évolution des prix à la hausse par rapport à 2023
(tendance à la baisse amorcée à partir d'octobre)

2025



Recyclage et cours de reprise dépendant :

- Activités de secteurs tels que : automobile, construction, vente en ligne, commerce en ligne ...
- Taxe à l'importation : USA, Chine ...
- Cours du pétrole

D'importantes évolutions règlementaires :

- Obligation d'incorporer au moins 25 % de PET recyclé pour les bouteilles en PET
- Nouvelles REP : Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC), Emballages de la Restauration (ER), Véhicules Hors d'Usage (VHU), Batteries, Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)



Verre
(28 €)



Films et flux
développement (0 €)

Petits
aluminiums

Briques
alimentaires (0 €)

Aluminiums

Plastique
Mix PE PP



Papier

Plastique PET
clair B&F

Cartons

Acier



Hypothèses revues à la
hausse dans un contexte
favorable

Mobilisation de la réserve
financière « Reprise » en
cas de chute des recettes

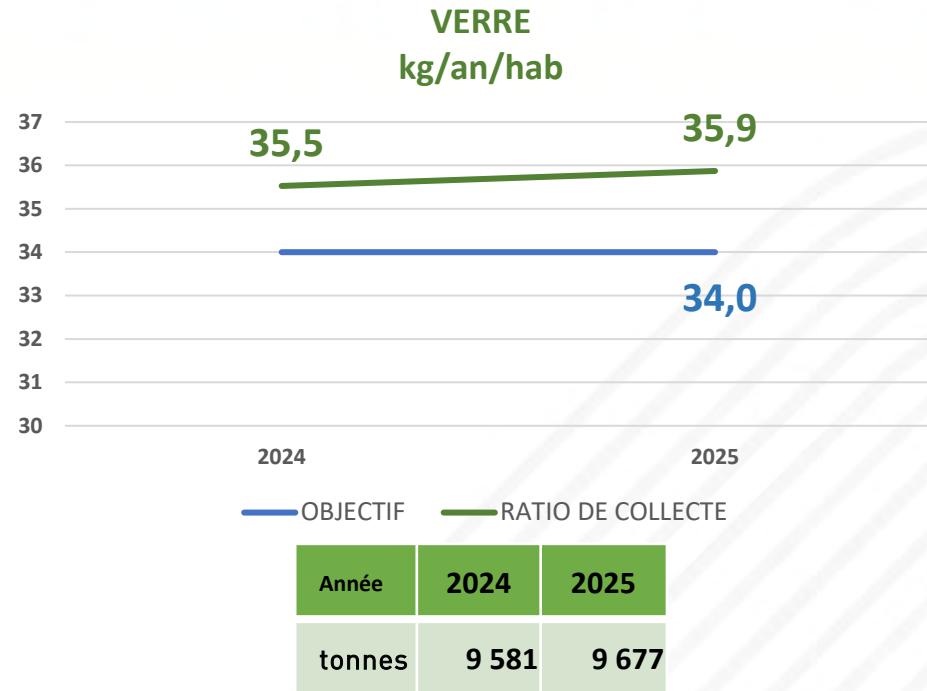


Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.3 EVOLUTION DES TONNAGES



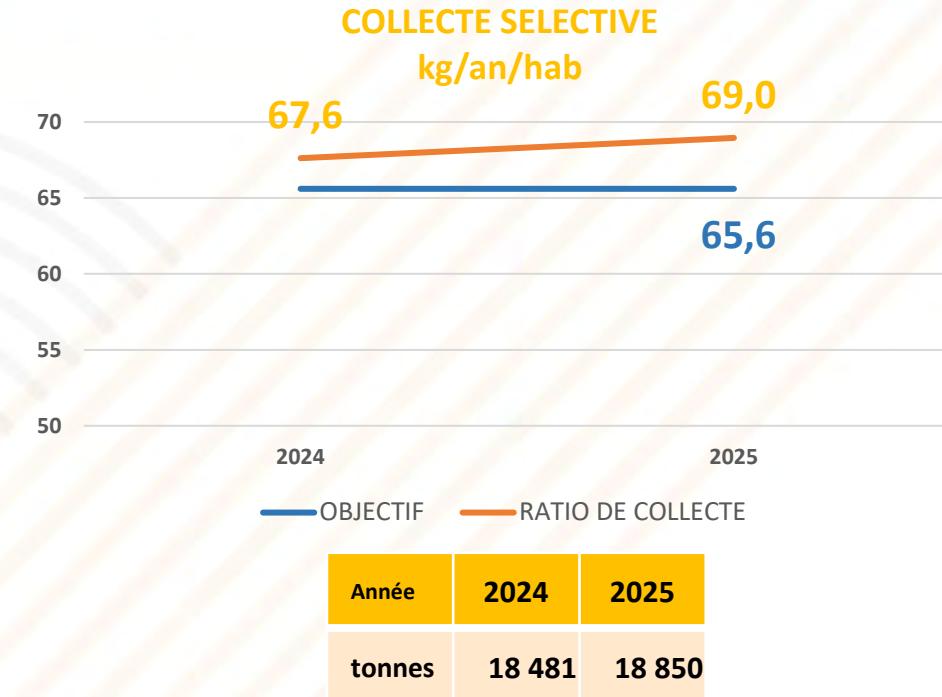
EVOLUTION DES TONNAGES



Verre

- 2024 ≈ + 1,8 % (évolution tendancielle sur la base des données du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024)
- 2025 à 2030 : 1 %/an (prévisionnel prudent)

Performance > Objectif fixé par le PRPGD mais inférieure à la moyenne nationale (43,7 kg/hab en 2022)

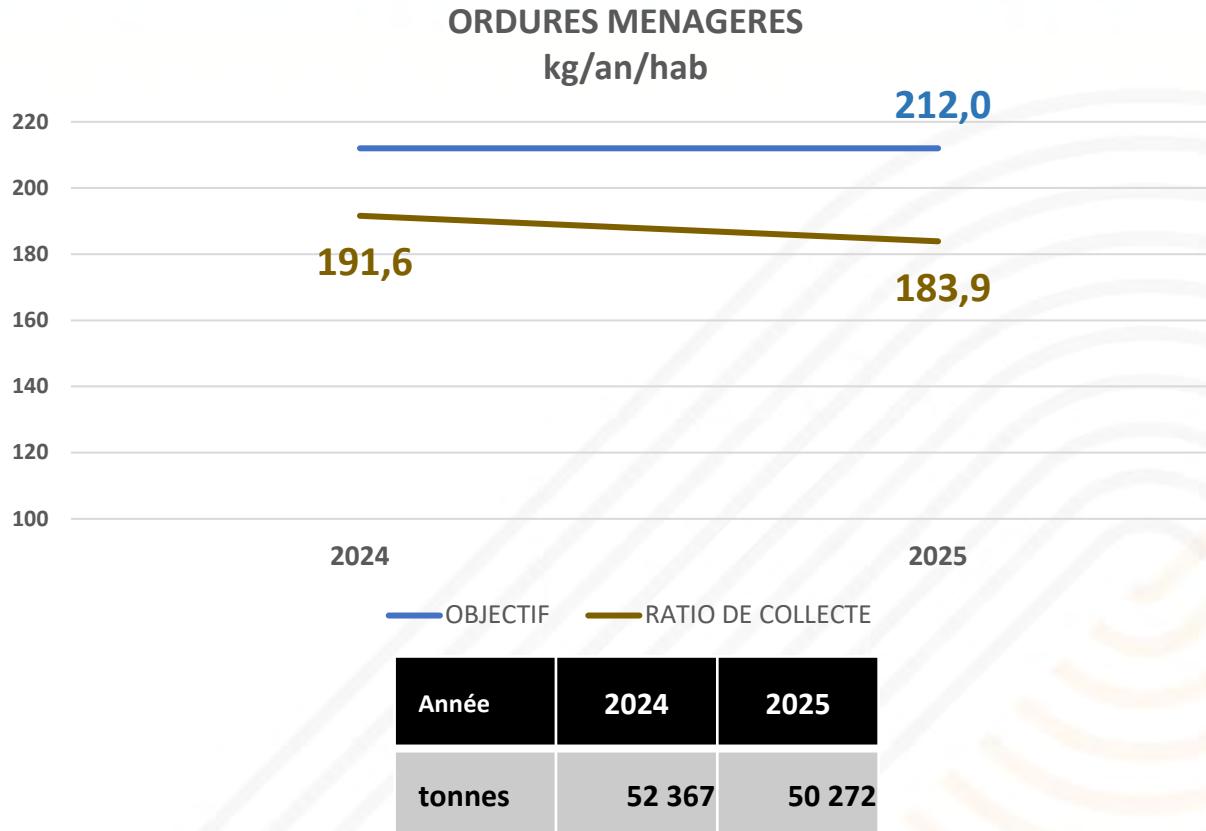


Collecte sélective (*tonnage collecté incluant les refus*)

- 2024 ≈ + 4,8 % (évolution tendancielle sur la base des données du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024)
- 2025 à 2030 : + 2 %/an (prévisionnel prudent)

Performance > Objectif fixé par le PRPGD mais objectif non atteint avec prise en compte des refus (max 15 % dans le PRPGD / part significative de refus ≈ 22 à 23 % => Voir Tarif)

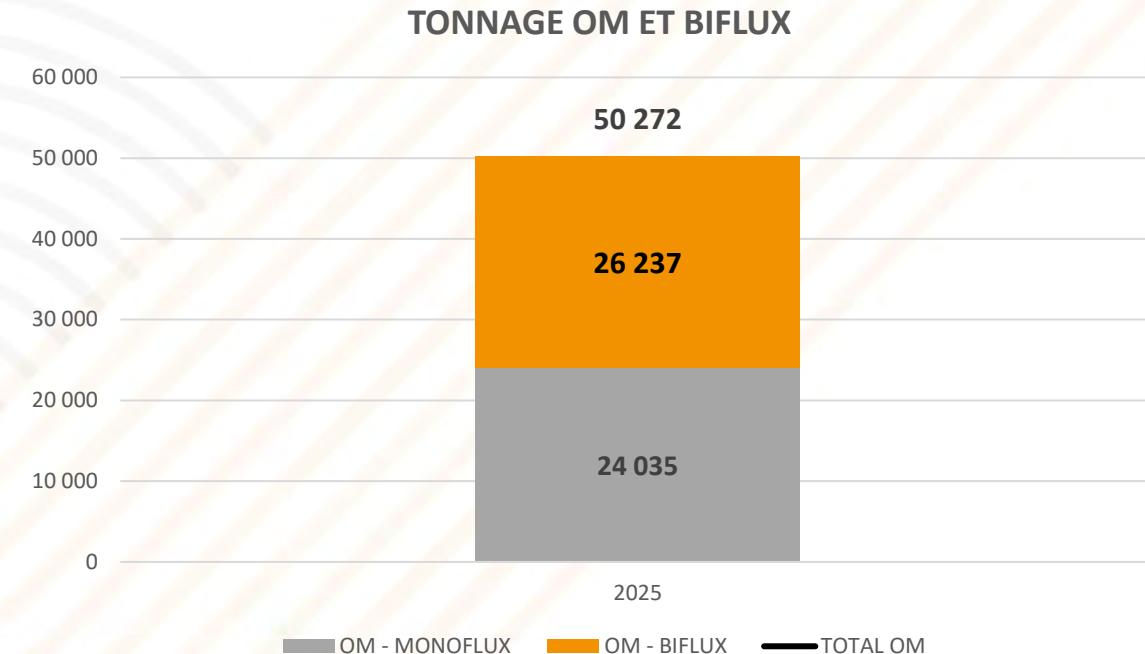
EVOLUTION DES TONNAGES



Ordures ménagères :

- 2024 ≈ - 2,2% (évolution tendancielle sur la base des données du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024)
- 2025 à 2030 : - 4 %/an (prévisionnel ambitieux)

[Performance > Objectif fixé par le PRPGD](#)

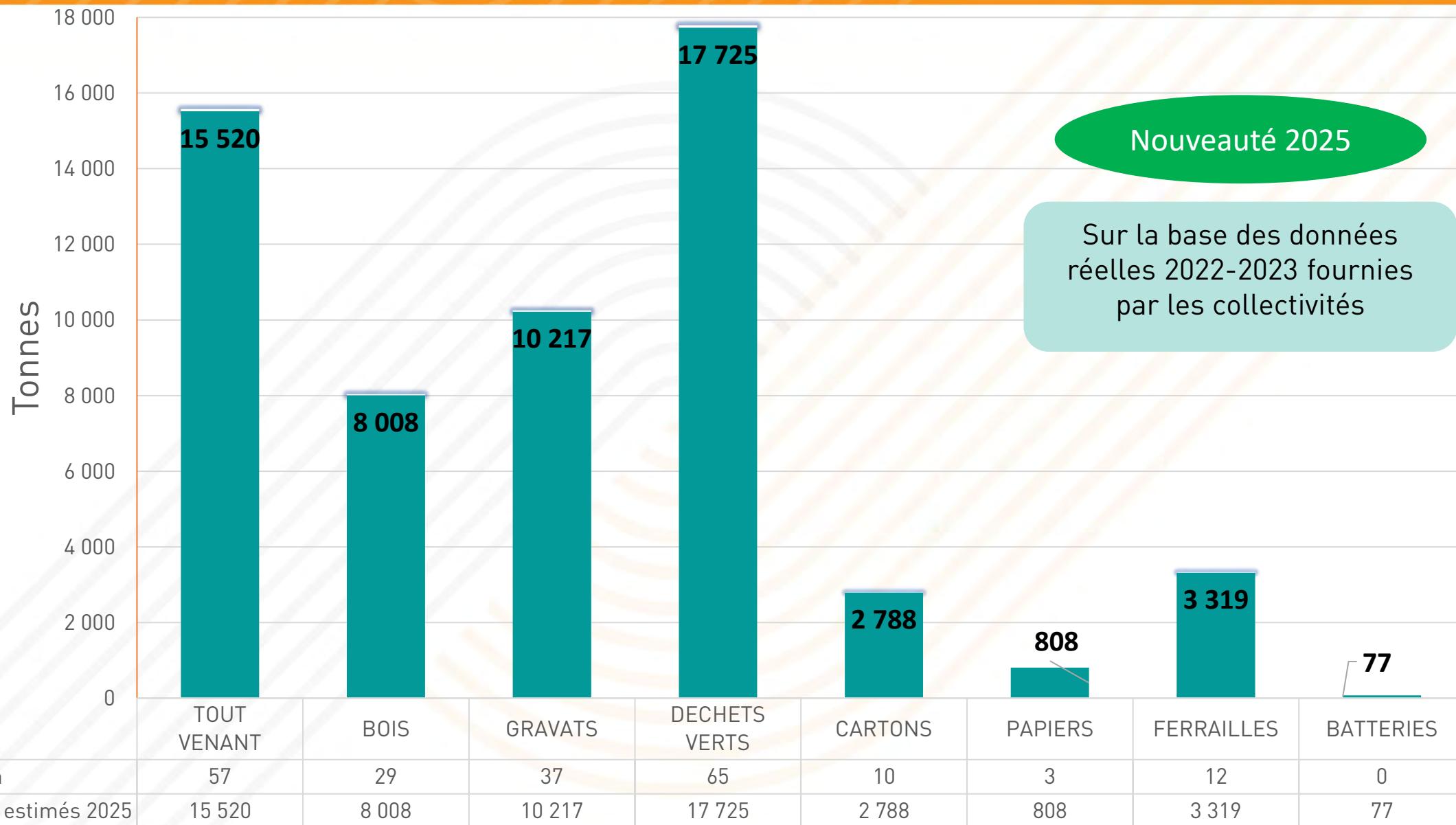


PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

DECHETERIES – ESTIMATION DES TONNAGES A TRAITER EN 2025





SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

5.
UNITES
DEPARTEMENTALES
ET TERRITORIALES

FEUILLE DE ROUTE

ECOTRI
LE CENTRE DE TRI
DÉPARTEMENTAL



CRÉATION DE L'UNITÉ
KEREA



Nouveauté 2025

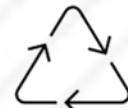
Haut de quai



Bas de quai



Traitement



EPCI

SYDOM

DECHETERIES

=> Au 1^{er} janvier 2025*

* Sauf pour CC Pays Montbazens au 1/07/2025

6

CC Aveyron Bas Ségala Viaur, CC Conques Marcillac, CC des Causses à l'Aubrac, CC du Pays de Salars, CC du Pays Rignacois, CC Lévezou Pareloup

12

CC du Plateau de Montbazens, CC du Réquistanais, CC Larzac Vallées, CC Millau Grands Causses, CC Monts Rance et Rougier, CC Muse et Raspes du Tarn, CC Saint Africain Roquefort Sept Vallons, Decazeville Communauté, Pays Ségali Communauté, Ouest Aveyron Communauté, Rodez Agglomération, SMICTOM Nord Aveyron.

EMBALLAGES ET PAPIERS

Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et petits métaux

=> Depuis le 1^{er} novembre 2021

TRIER TOUS
LES EMBALLAGES
PLASTIQUES

RÉDUIRE
LA PRODUCTION
DE DÉCHETS

DIMINUER
L'ENFOISSEMENT
DES DÉCHETS

TRIER
À LA SOURCE
LES BIODECHETS



POURQUOI ?

- ✓ Répondre aux objectifs réglementaires
- ✓ Valoriser le maximum de déchets et réduire l'enfouissement
- ✓ Disposer de solutions de traitement autonomes sur notre territoire
- ✓ Se donner les moyens de contenir et de maîtriser les coûts dans le temps
- ✓ Se conformer à nos compétences et répondre aux injonctions de la CRC et du contrôle de légalité

SITES DE TRAITEMENT

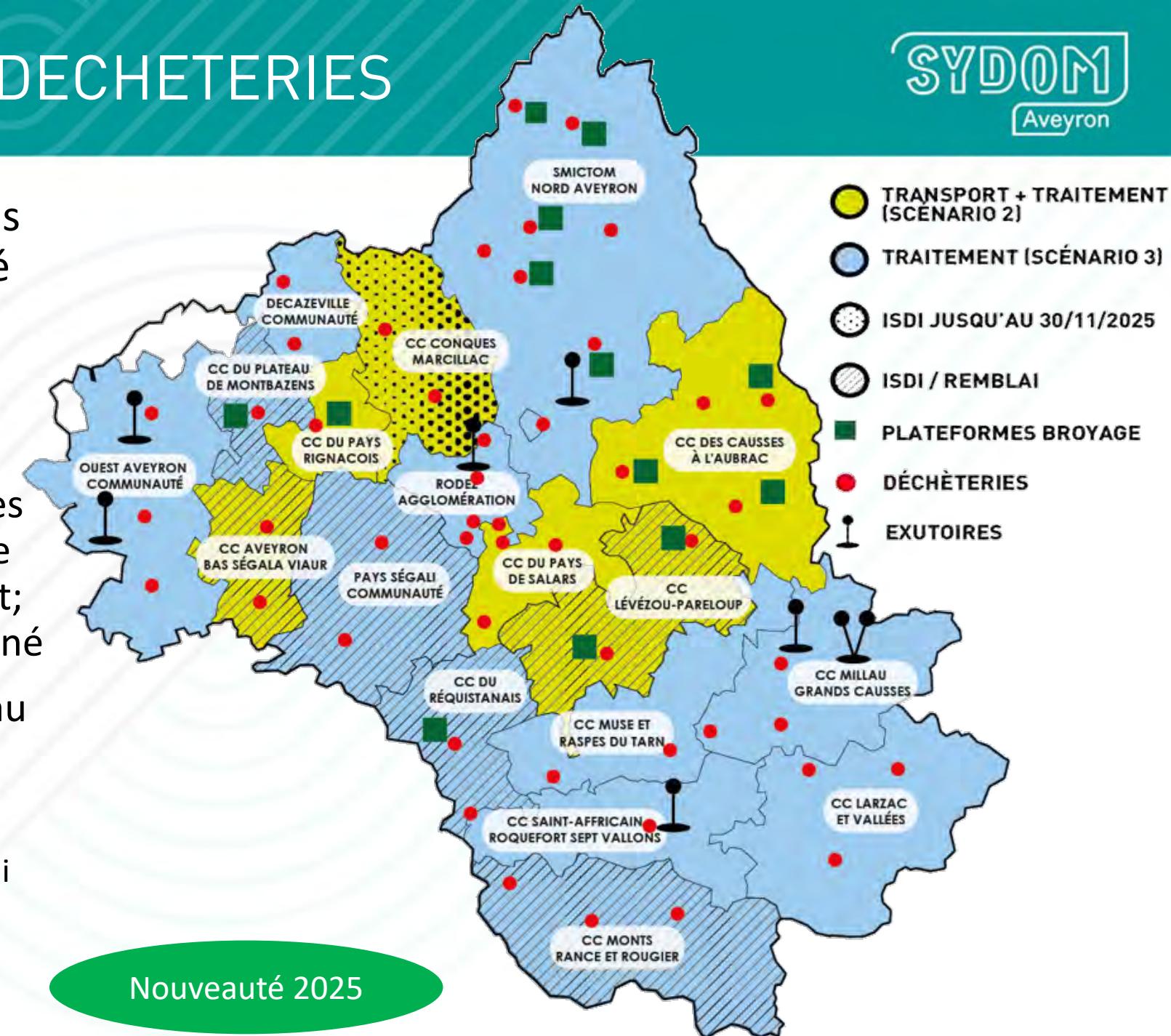
	2024	2025	A partir de 2026
Stations de transit	9	9	9
Ordures ménagères			
Biodéchets	+ Arsac		
Collecte sélective		ECOTRI	
Refus de tri			

SITES DE TRAITEMENT DECHETERIES

Le choix des sites de traitement des déchets issus des déchèteries a été fait en prenant en compte la proximité des exutoires.

Plusieurs typologies de sites :

- Les entreprises privées avec des sites pouvant accueillir plusieurs types de déchets : Déchets Service 12; Sirmet; Véolia; Braley; Triadis; SMN et Sévigné
- Les sites de tri/traitement propres au SYDOM : Ecotri et Kéréa à venir
- Les sites propres aux collectivités:
 - ISDI et solutions de concassage remblai de gravats de proximité
 - Les plateformes de broyage sur les déchèteries





SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6. **ACTIONS 2025**



NOUVEAU !

ICI NOUS TRIONS LES BIODÉCHETS



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6.1

DEPLOIEMENT BIFLUX BIODECHETS



RESULTATS PROBANTS CONFIRMES EN 2024

SYDON
Aveyron

AU TOTAL SUR UNE ANNÉE* :

*Sur la base des résultats du premier trimestre 2024



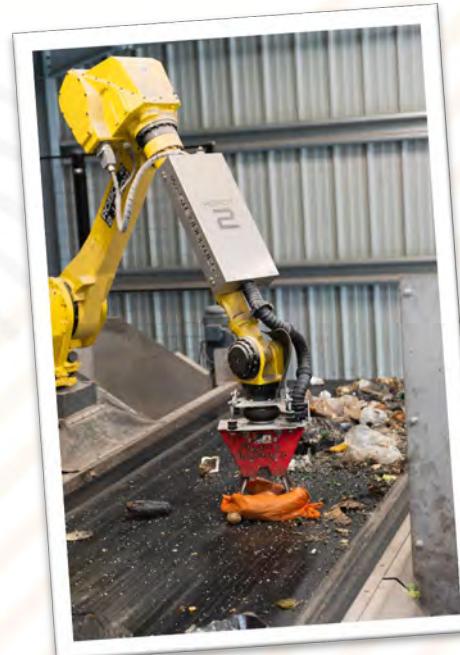
160 tonnes
de biodéchets collectés



un ratio de
16 kg
par an et par habitant
de biodéchets valorisés



Potentiel de compost
produit par mois :
5 900 L



Un geste de tri bien assimilé !

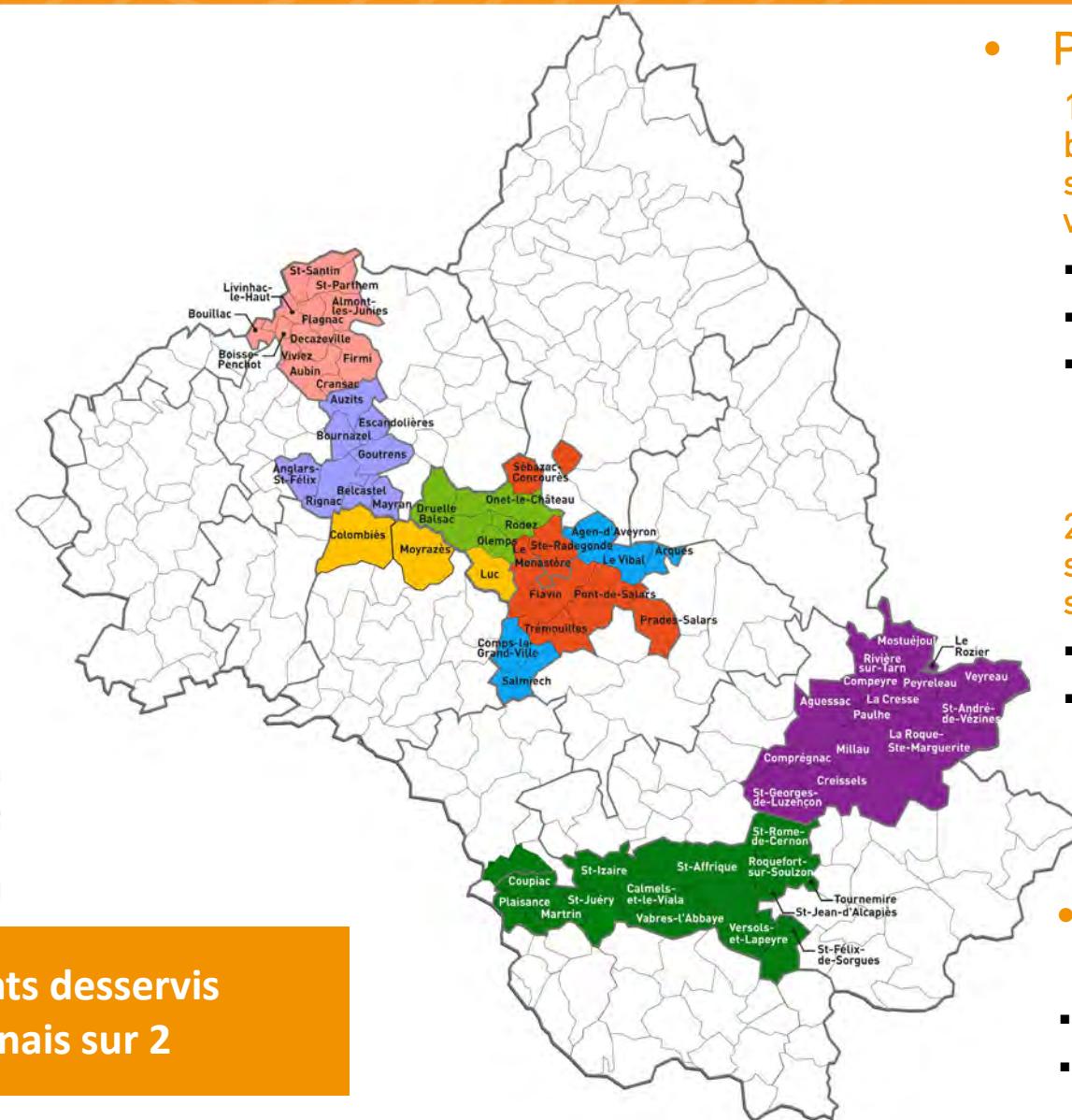
99%

du contenu des sacs
orange est conforme
aux consignes de tri des biodéchets

TERRITOIRES CONCERNES ET A VENIR

- 7 communes intégrées en 2022
- 3 communes intégrées en 2023
- Déploiement CC Saint-Affricain en avril 2024
- Déploiement CC Pays de Salars en mai 2024
- Déploiement CC Millau Grands Causses en juin 2024
- Déploiement CC Pays Rignacois en septembre 2024
- Déploiement Decazeville Communauté en novembre 2024
- Déploiement Rodez Agglomération en 2025

En 2025, 132 562 habitants desservis
Soit près de 1 aveyronnais sur 2



- **Partenariat avec TRIFYL :**
 - 1) Possibilité de traiter des collectes biflux sur leur nouvelle UTVD avec séparation des sacs orange et valorisation :
 - Maximum : 27 000 T/an
 - Montant proposé : 175€HT/T (TGAP incluse)
 - Objectif : permettre le déploiement du biflux sur des collectivités hors station de transit d'Arsac
 - 2) Traitement par méthanisation des sacs orange de biodéchets triés sur la station de transit d'Arsac :
 - Tonnage annuel : 130 T
 - Objectif : permettre le traitement des biodéchets triés au-delà des capacités de traitement du composteur électromécanique Upcycle en raison des performances de la collecte biflux
- **Extension sur Rodez Agglomération en 2025 :**
 - Intégration des 4 communes de RA
 - 132 562 habitants – 66 500 foyers environ

MODALITES DU DEPLOIEMENT

PROPOSITION D'ACTIONS	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
DOTATION INITIALE POUR 1 ANNEE + 24 346 FOYERS - 42 771 HABITANTS Achat des sacs et des bioseaux : 1 bioseau/foyer – 2 sacs/semaine/foyer (hypothèse 60% des foyers participants) Outils de communication et distribution en partenariat avec les services et élus communaux Objectif : effectuer les premières dotations sur chaque commune rejoignant le dispositif	82 000 € dont : Sacs : 55 000 k€ Bioseaux : 27 000 k€
REASSORT 36 800 FOYERS + AUGMENTATION 9 500 FOYERS POUR 1 ANNEE – 93 000 HABITANTS Achat des sacs = 2 000 milliers de sacs Achat bioseaux = 0 Impression guides de tri Objectif : dotations annuelles	78 000 €
COMPLETER LA DOTATION Mise à jour base de données excel et cartographique des foyers dotés par commune Opérations de porte à porte par embauche de personnel (saisonniers, stagiaires, services civiques) Communication ciblée : jeu concours, affichages, autres actions engageantes Objectif : compléter la dotation et engager le maximum de foyers au tri des biodéchets	20 000 € dont : Personnel : 15 000 € Communication ciblée 5 000 €
FIABILISER LES DONNEES Mise en place de caméras avec IA sur stations de transit : poursuite sur Millau, mise en place sur St Affrique et Decazeville (location) Corrélations avec caractérisations sur Arsac Objectif : disposer de données quantitatives pour les collectivités en biflux traité par Trifyl	Millau : 10 000 € Saint-Affrique 13 000 € Decazeville : 13 000 €

FOCUS SUR LES PROFESSIONNELS

PROPOSITION D'ACTIONS

PROJECTION BUDGETAIRE 2025

DEPLOIEMENT DU TRI DES BIODECHETS HORS MENAGES SUR LES SECTEURS EN BIFLUX

Organisation de la distribution en partenariat avec les services et élus communaux

Information de la démarche par courriels

Dotations en sacs de 30 litres (ou 13 litres)

Suivi post dotation

15 000€

Objectif : valoriser les biodéchets des professionnels et activités (hors ménages) inclus dans la collecte du SPGD avec une dotation dédiée et un accompagnement adapté

DEPLOIEMENT DU TRI DES BIODECHETS EN MILIEU SCOLAIRE SUR LES SECTEURS EN BIFLUX

Organisation du dispositif en partenariat avec les enseignants, les élus et services communaux

Dotations en sacs de 30 litres (ou 15 litres) en établissement (environ 3 000 sacs)

1 000 €

Formation des personnels

Sensibilisation des élèves

Objectif : valoriser les biodéchets de cantines

DEVELOPPEMENT PAR CAUSSES COMPOST

Sensibilisation aux gestes de tri : CS + biodéchets + réduction OMR : tous publics en lien avec les activités de l'association

20 000 €

Accompagner le SYDOM au déploiement du biflux sur périmètre de la CCMGC et Sud Aveyron

Objectif : missions à confier à Causses compost dans le cadre de la convention



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6.2 COMMUNICATION 2025

Bilan 2023 - 2024

Nombre total de personnes sensibilisées*

2023	Jan-Nov 2024
13 815	15 550

*estimations basées sur un comptage par les animateurs

Les animations réalisées par le SYDOM

- Camion Tri-Tour : Arrêt en juin 2024
- Stand de sensibilisation
- Formation en salle
- Visites d'ECOTRI
- Présence lors des distributions de sacs poubelles
- Distribution de sacs orange et de bioseaux



Nouveau jeu concours
à destination des scolaires
« Construis ton centre de tri »
Année scolaire 2024-2025



Animations pédagogiques sur
les déchets par le CPIE du
Rouergue à destination des
scolaires

Nombre d'animations menées

	Animations 2023	Animations 2024
Janvier	29	30
Février	26	24
Mars	32	22
Avril	17	35
Mai	20	28
Juin	28	30
Juillet	18	17
Août	14	12
Septembre	31	24
Octobre	36	26
Novembre	29	23
Décembre	18	-
TOTAL	298	271

Partenariat avec Causses Compost
Animation-sensibilisation grand
public lors d'évènements locaux /
Focus biodéchets



Campagne Trions le verre

Actions de communication 2025

PROPOSITION D'ACTIONS	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
FINALISATION DE L'AMENAGEMENT DE LA SALLE A ECOTRI ET DE L'aire DE PIQUE-NIQUE Signalétique et mobilier Objectif : pouvoir accueillir un groupe complet dans la salle et l'aire de pique-nique	5 000 €
PARCOURS PEDAGOGIQUE A KEREA Création d'outils complémentaires à ceux du délégué Objectif : disposer d'un véritable parcours pédagogique comme ECOTRI pour les OMR, Biodéchets et Tout-venant	50 000 €
CAMPAGNE ANNUELLE Thématique à proposer Renouvellement de la signalétique sur les BOM de nos collectivités Objectif : communiquer efficacement pour améliorer les gestes de tri auprès des citoyens	40 000 €
OUTILS COMMUNICATION Impression plaquettes, guides, affiches, etc... Achat média : papier, digital, réseaux sociaux,... Prestations distributions en BAL médiapost ou équivalent Optimisation du stand Création vidéo Lots jeux concours Objectif : disposer d'outils et de vecteurs de communication adaptés à tous les publics	50 000 € 145 000 €



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

**6.3
PLPDMA**

PLPDMA - Accompagnement du SYDOM



PROPOSITION D'ACTIONS POUR LES EPCI VOLONTAIRES

PROJECTION BUDGETAIRE

ACCOMPAGNEMENT DE 7 EPCI :

- CC Conques Marcillac
- CC du Pays Rignacois
- CC du Pays de Salars
- CC Lévezou Pareloup
- CC des Causses à l'Aubrac
- Decazeville Communauté
- SMICTOM Nord Aveyron

MISSION AMO POUR L'ELABORATION DES PLPDMA

Phase 1 : Diagnostic des territoires

Phase 2 : Définition des objectifs et des actions de prévention

Phase 3 : Proposition d'un socle commun et d'une méthodologie commune pour la rédaction des PLPDMA

130 000 €

Phase 4 : Rédaction des PLPDMA

Phase 5 : Synthèse des 7 PLPDMA et résultats attendus impactant le SYDOM en termes de réduction des déchets attendue

Objectif : doter chaque EPCI d'un PLPDMA et faciliter la mise en œuvre des plans d'actions pour l'indispensable réduction des déchets sur nos territoires. Utiliser les PLPDMA pour une ouverture vers des politiques locales tournées vers l'économie circulaire et la sobriété.



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6.4 **COMPETENCE DECHETERIES**



Rappel historique

- Septembre 2011 – Lettre circulaire du Préfet de l'Aveyron rappelant le transfert de la compétence traitement au SYDOM avec pour conséquence l'illégalité des marchés passés par les EPCI dans ce domaine
- Octobre 2012 - Premier contrôle CRC sur les exercices 2005 et suivants => demande de justification sur le non-exercice de sa compétence par rapport aux déchèteries
- 2015 - Engagement d'une étude de départementalisation des déchèteries (scénario unique transfert total) => pas de consensus (13 F / 9 D / 13 NSP)
- Mai 2019 - Second contrôle CRC sur les exercices 2012 et suivants => rappel de la non-conformité par rapport aux déchèteries
- Septembre 2021 - Engagement d'une nouvelle étude de transfert de la compétence déchèterie selon 3 scénarii à la carte
- Novembre 2023 – Présentation du rapport final de l'étude CEREG / ESPELIA

BILAN PRISE DE COMPETENCE

- De janvier à septembre 2024, les collectivités se sont positionnées sur un des scénarii proposés
- Parallèlement, le SYDOM a procédé aux procédures de passation des marchés de traitement et aux reprises des contrats des collectivités (mars/décembre 2024). Il ressort des consultations:
 - Une concurrence réelle entre les prestataires historiques du territoire
 - Une solidité juridique des procédures reconnue (gain de recours et présence de la répression des fraudes aux CAO)
 - Des prix obtenus globalement cohérents avec les estimations de l'étude CEREG/ESPELIA de 2023
- La prise de compétence effective est programmée au 1^{er} janvier 2025 sauf pour CC Plateau de Montbazens au 1^{er} juillet 2025
- L'année 2025 sera marquée par :
 - la mise en route effective des contrats
 - un travail de mise au point et d'ajustement en collaboration étroite avec les services et gardiens de déchèteries afin d'améliorer les procédures et de fiabiliser les pratiques les plus vertueuses.
 - Il s'agit d'une année « test » permettant de réajuster les prestations et de relancer si besoin certains contrats de prestations.

NOUVELLES REP DECHETERIES

Les contrats actuels et renouvelés:

- Déchets d'Elément d'Ameublement (DEA)
→ Contrat SYDOM renouvelé en 2024 avec ECOMAISON (ex ECO MOBILIER)

Les soutiens resteront
perçus par les
collectivités

Le SYDOM a engagé les démarches pour passer les contrats à l'échelle départementale :

- D3E avec ECOSYSTEM via OCAD3E
- Jouets avec ECO MAISON
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) avec ECO MAISON (Matériel de bricolage et Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin)
- Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) avec VALOBAT (désigné par OCAB)
- Piles et accumulateurs avec SCRELEC ou COREPILE
- Toutes les autres REP dont les éco-organismes acceptent de contractualiser avec un syndicat à compétence traitement.

FOCUS SUR LA REP PMCB

REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)

- Démarche enclenchée
- Simulations en cours par VALOBAT
- Filières impactées :
 - Gravats
 - Bois
 - Plâtre
 - Plastiques
 - Menuiseries vitrées
 - DDS du bâtiment
 - Laine de verre, laine de roche
 - Amiante

Une analyse par déchèterie est nécessaire (place disponible pour les contenants...)

L'enjeu financier est non négligeable, avec un potentiel théorique (soutiens + coûts évités) de l'ordre de 1,6 M€.



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6.5
GESTION
DECHETS VERTS



PLATEFORME DE BROYAGE DECAZEVILLE

- **Présentation du projet :**

- En contrebas de la station de transit de Decazeville (mutualisation locaux sociaux, pont-bascule...)
- Jusqu'à 8000 m² disponibles (pour un besoin initial de 3000 m²)
- Planning : Etudes lancées en octobre 2024, mise en service fin 2025 (sous réserve feu vert DREAL)
- Sous réserve non-pollution du terrain

	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
Mission de MAITRISE D'OEUVRE	27 000 €
Mission CSPS + Contrôle technique + géotechnique	15 000 €
Dossier ICPE nouvelle plateforme + cessation d'activité ancien ISDI	30 000 €
Travaux de construction de la plateforme	650 000 €
Engin de type chargeur télescopique	90 000 €
	812 000 €

STRUCTURATION DE LA FILIERE

PROPOSITION D'ACTIONS	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
Poursuite du maillage des exploitations agricoles valorisant les déchets verts (appui Microterra)	9 000 €
Consolidation du réseau sur certaines zones	
Projet de plateforme sur le territoire de la CCCA	600 000 €
Logique de valorisation locale des déchets verts (réduction des transports, retour à la terre en cycle court de la matière)	
Etudes préliminaires à la construction de nouvelles plateformes locales de gestion des déchets verts	20 000 €
	629 000 €



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

6.6 **STATIONS DE TRANSIT**



BILAN 2024 REMISE A NIVEAU

PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2024	STATION CONCERNEE
ENGINS ET MATERIELS :	
Achat matériel de nettoiement des quai et d'entretien des espaces verts	Decazeville - Solozard
Achat de 8 nouveaux caissons pour les compacteurs	Argence - Lestrade
Achat d'un tracteur et Mise en place d'une Cuve à Gazoil	Villefranche-de-Rouergue
Achat d'un tracteur-épareuse	Solozard
TRAVAUX ENTRETIEN MAINTENANCE :	
Amélioration de l'installation électrique et de plomberie et portail	Saint-Affrique
Réfection de l'aire de stockage des caissons	Argence-en-Aubrac
Remise en état du portail d'accès	Decazeville
PREVENTION ET SECURITE:	
Reprise des peintures de voiries et de sécurité	Toutes les stations
Sécurisation des escaliers extérieurs	Toutes les stations
Mise en place de DATI	Toutes les stations
Déplacement du RIA	Espalion
Reprise du plancher du local	Belmont-sur-Rance
Remplacement des plaques de quai	Decazeville

Une année marquée par la refonte du Document Unique avec plusieurs travaux de sécurisation des sites.

PERSPECTIVE 2025

Poursuite de la dynamique engagée en 2025

SYDON
Aveyron

PROPOSITION D'ACTIONS	STATION CONCERNEE	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
TRAVAUX ENTRETIEN MAINTENANCE AMELIORATION :		
Création d'une aire de lavage	Espalion	100 000 €
PREVENTION ET SECURITE:		
Changement du portail	Sainte-Radegonde	18 000 €
Mise en place de caméras	Sainte-Radegonde - Decazeville	13 000 €
Sécurisation des pompes	Sainte-Radegonde	5 000 €
Système de sécurisation anti-chutes sur les quais	Toutes stations	22 500 €
Remplacement des plaques de quai	Decazeville, Belmont-sur-Rance et Saint-Affrique	36 000 €
TOTAL		194 500 €



6.7 DIVERS

OBJET	PROJECTION BUDGETAIRE 2025
Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur parkings et aires de pique-nique à ECOTRI*	180 000 €
Poursuite du projet de parc photovoltaïque sur l'ISDND de Solozard avec URBASOLAR	- €
Etude de faisabilité de projets photovoltaïque sur sites des stations de transit	En interne
Post-exploitation de Solozard : suivi du site, analyses, entretien, travaux GER	-
DSP KEREA : location mensuelle robots de tri jusqu'en avril 2025	45 000 €
	225 000 €

* Etude en cours. La production électrique pourrait représenter une valeur financière de l'ordre de 15 à 20 000 €/an (autoconsommation ECOTRI et vente du surplus)



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

7.

ESTIMATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024
Dépenses (a)	18 868 233 €	22 386 703 €
Recettes (b)	18 547 238 €	22 080 241 €
Résultat d'exécution (b-a)	-320 995 €	- 306 462 €
Reprise Résultat N-1	2 339 156 €	709 569 €
TOTAL RESULTATS	2 081 161 €	403 107 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2023	2024
Dépenses (a)	3 980 118 €	2 733 632 €
Recettes (b)	6 807 267 €	4 887 980 €
Résultat d'exécution (b-a) = c	2 827 149 €	2 154 349 €
Résultat n-1 (d)	- 2 398 440 €	428 709 €
Résultat cumulé (c+d)= e	428 709 €	2 583 058 €
Restes à réaliser : dépenses (f)	1 080 203 €	1 516 000 €
Restes à réaliser : recettes (g)	0 €	1 000 000 €
Résultat RAR recettes - dépenses (g-f) = h	- 1 080 203 €	- 516 000 €
Besoin de financement section d'investissement (h+e)	651 494 €	0 €

RESULTATS TOUTES SECTIONS CONFONDUES

Résultat Section de fonctionnement	403 107€
Résultat Section d'investissement	2 583 058 €
Besoin de financement (restes à réaliser)	516 000€
Résultat toutes sections confondues	2 470 165 €

- Proposition d'affectation validée par le Bureau du 27/11/2024 :

En fonctionnement :

Cotisation	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Montant de la cotisation	3,70	3,5	3,25
Affectation excédent pour moins-value sur la cotisation	0	80 k€	185 k€
Provisions Risques déchèterie	250 k€	170 k€	65 k€
Déploiement bilfux	150 k€	150 k€	150 k€

En investissement :

- 2 M€ pour la construction de plateformes de broyage et l'achat des futurs locaux



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

8.
SITUATION
DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE EN 2024

Emprunt contracté en 2021 pour le financement de la construction du centre de tri ECOTRI

Principales caractéristiques de l'offre CACIB

- ✓ Montant de l'emprunt : **13 600 000 €**
- ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
- ✓ Profil d'amortissement :
- ✓ Périodicité : trimestrielle
- ✓ Conditions de financement :
 - À partir de la date de consolidation fixée :
 - Taux fixe : **0,95% sur 20 ans**
 - Frais de gestion : 550 euros



Remboursement du capital à compter de 2023 après la fin des travaux d'Ecotri,
2024 est la première année complète pour le remboursement du prêt :

- 680 000 € de capital
- 126 000 € d'intérêt

46,04 €/hab en 2024

Extinction de la dette	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2028	Au 31/12/2033	Au 31/12/2038	Au 31/12/2042	Au 31/12/2043
Capital restant du	13 260 000 €	12 580 000€	9 860 000 €	6 460 000 €	3 060 000 €	340 000 €	0 €
Dette €/hab	48,53	46,04	36,09	23,64	11,20	1,24	-



Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

9. RESSOURCES HUMAINES



Organisation des services du SYDOM Aveyron

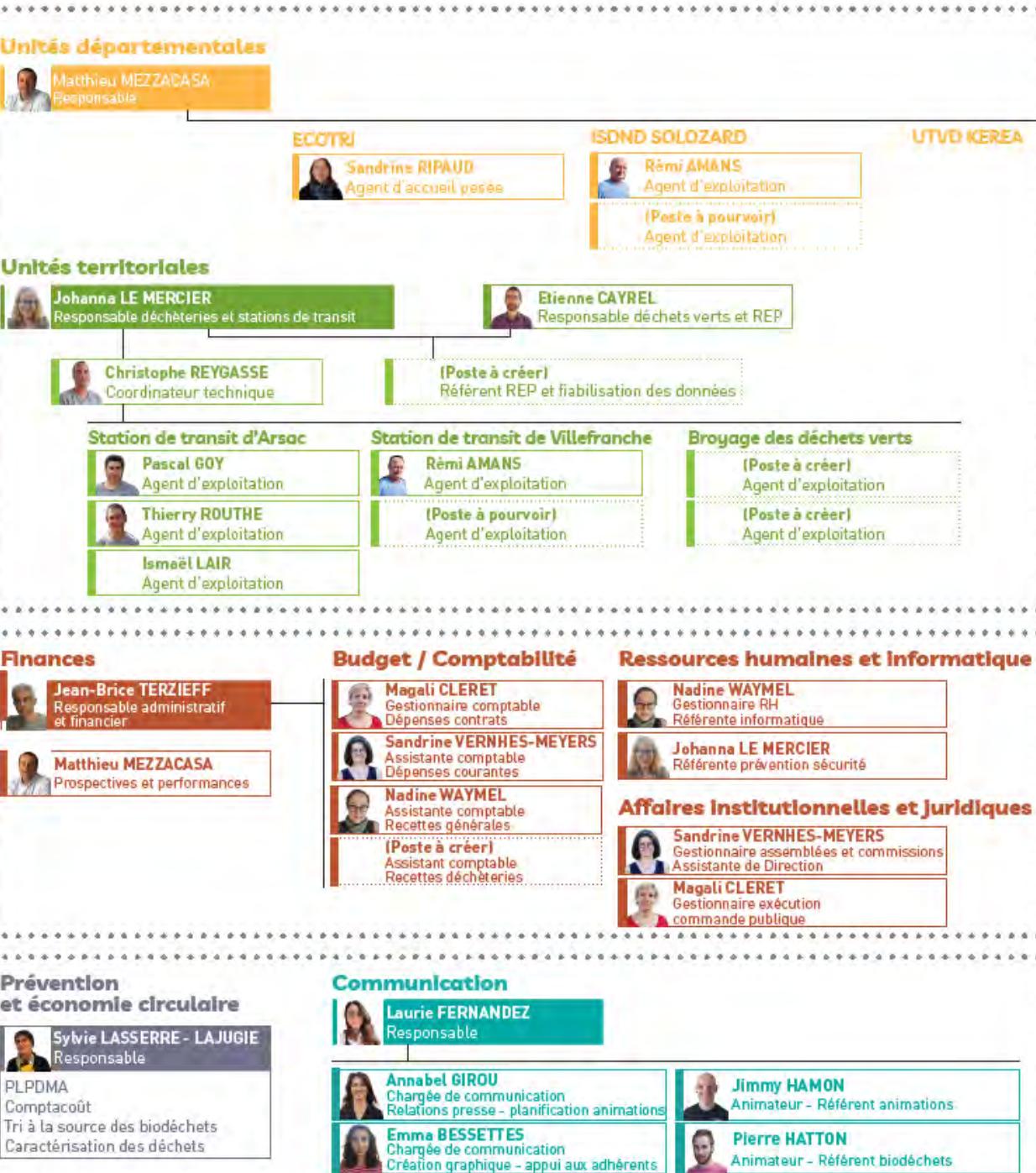


PÔLE VALORISATION DES DÉCHETS



PÔLE RESSOURCES

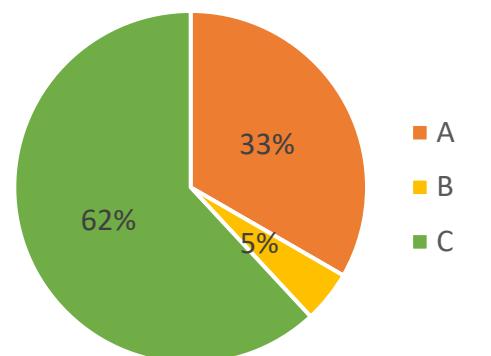
PÔLE ANIMATION TERRITORIALE



21 agents dont :

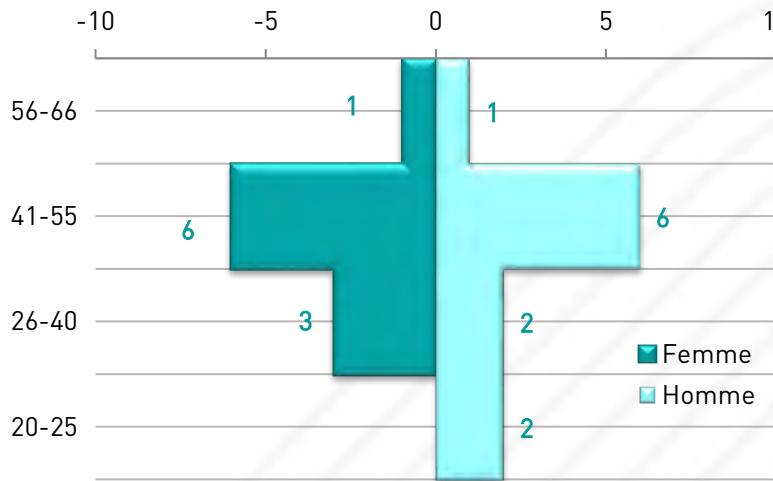
- 17 agents statutaires
- 4 contractuels

Repartition des emplois statutaires

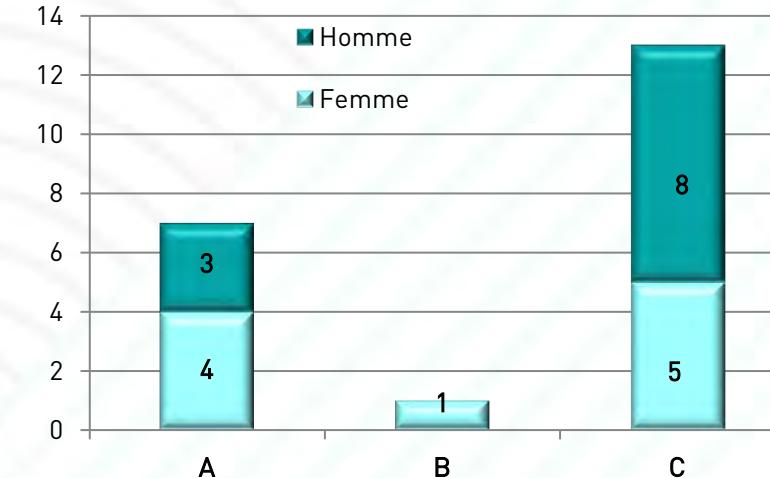


REPARTITION DES EFFECTIFS

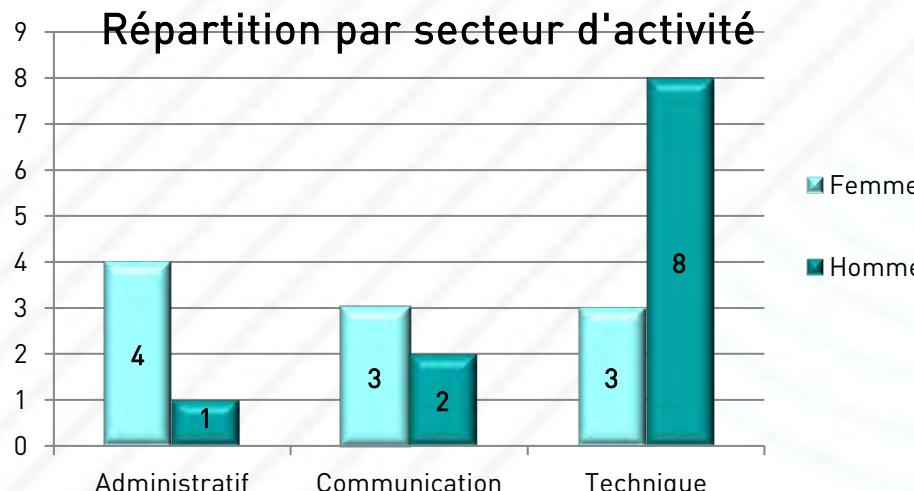
Pyramide des âges



Répartition par sexe et par grade



Répartition par secteur d'activité



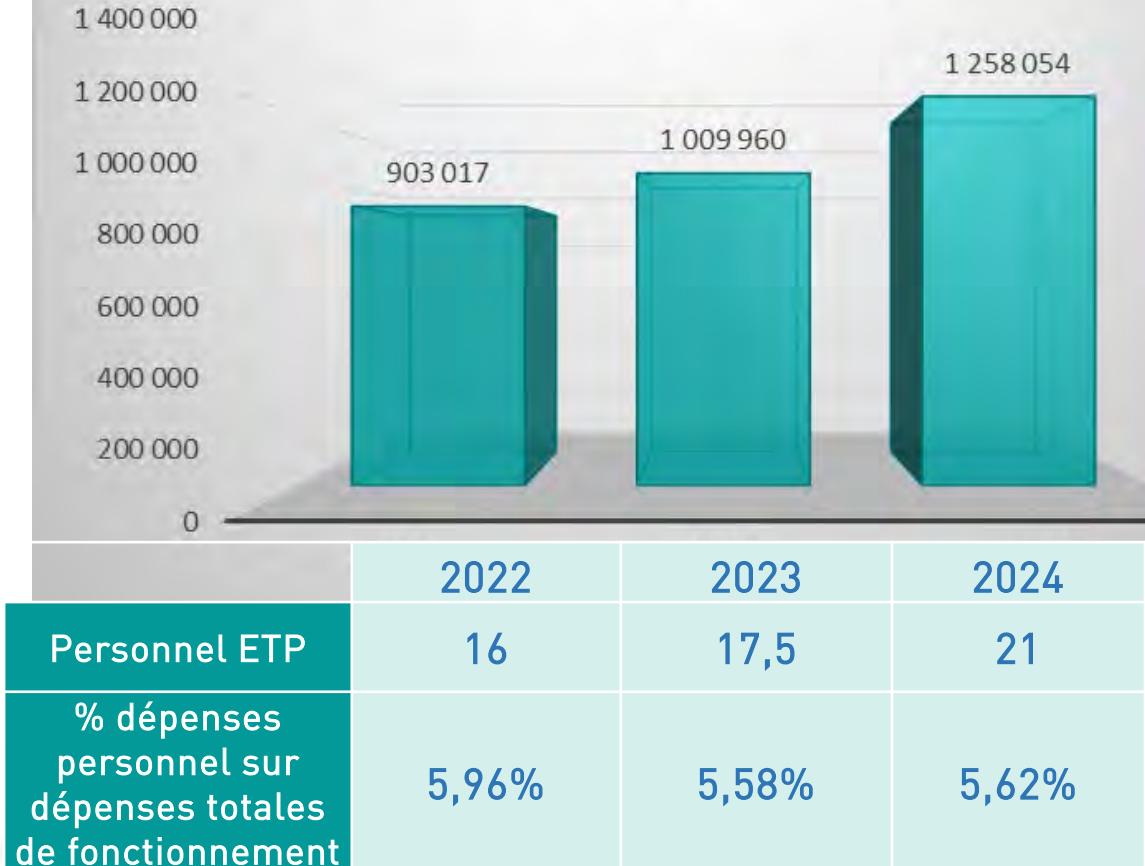
Temps de travail des agents

Temps de travail	Femme	Homme
100%	10	11



DEPENSES DE PERSONNEL ET EVOLUTION

Evolution de la masse salariale en €



▪ A comparer aux moyennes nationales des collectivités locales :

⇒ La masse salariale représente 37% des dépenses de fonctionnement

Equivalent Temps plein par filière

	Femme	Homme
Direction	1	1
Directrice Générale des Services	1	
Directeur Adjoint des Services		1
Filière Administrative	6	1
Assistante de Direction et comptable	1	
Chargée de communication	2	
Gestionnaire comptable exécution de la cde publique	1	
Gestionnaire RH et comptable	1	
Responsable administratif et financier		1
Responsable de Communication	1	
Filière Technique	3	9
Agent d'exploitation	1	5
Animateur déchets et env.		2
Coordinateur technique		1
Responsable déchèteries et stations de transit	1	
Responsable déchets verts et REP		1
Responsable prévention et économie circulaire	1	
Total E.T.P	10	11

► Evolutions en matière de personnel pour 2025 :

- Référent REP et fiabilisation des données: poste attribué en interne
- Assistant comptable déchèterie : 1 ETP à compter de mars 2025



SYDOM
Aveyron
Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

**10.
TARIFS
2025**



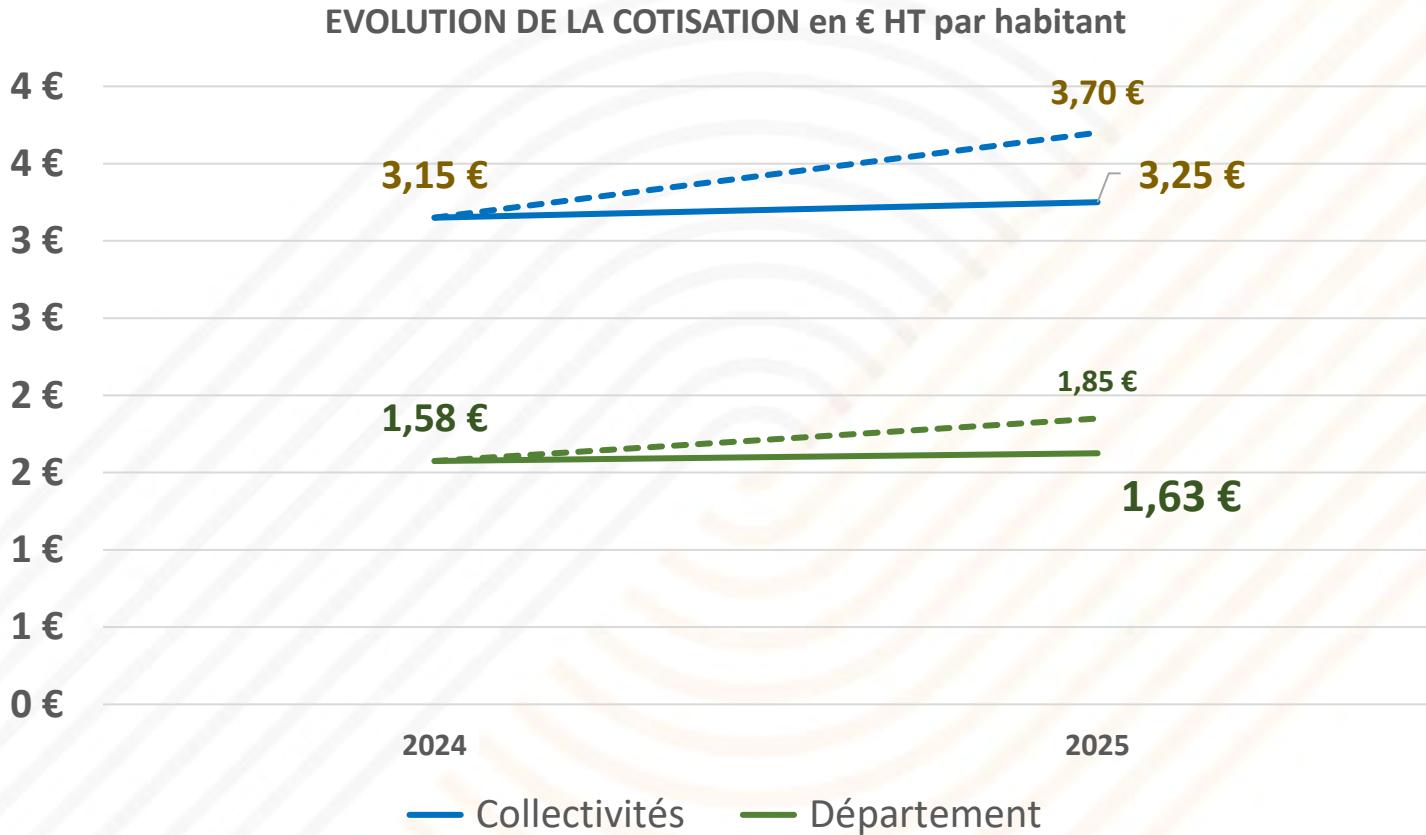
SYDOM

Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

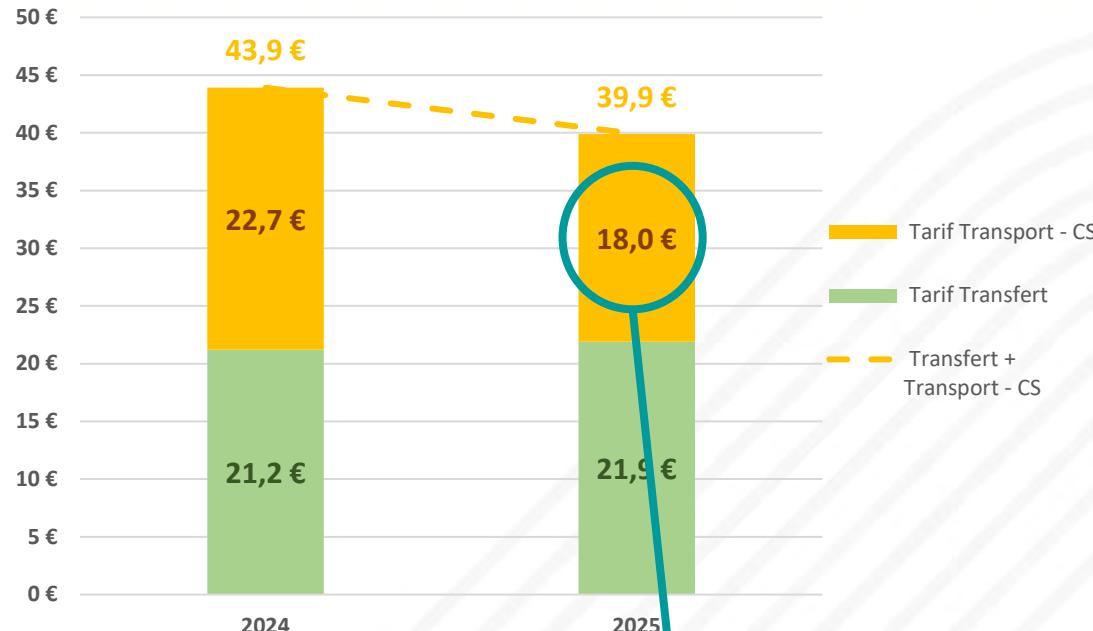
10.1 Tarifs hors déchèteries

FOCUS SUR LA COTISATION

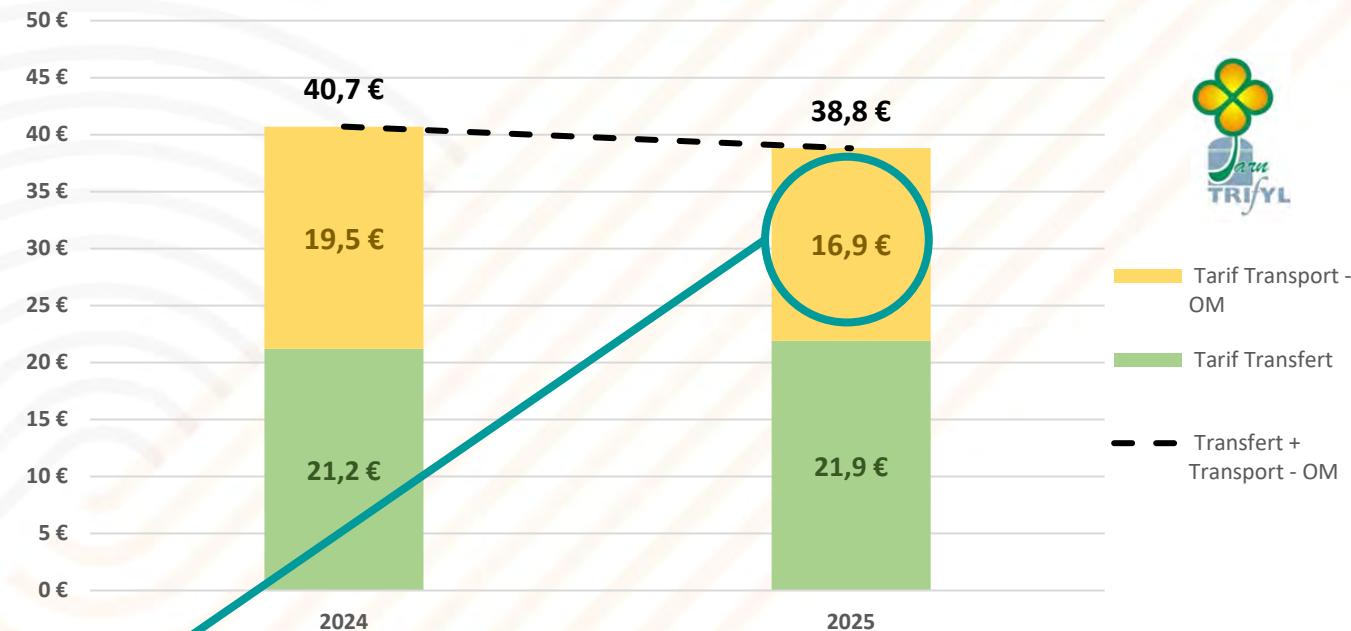


FOCUS SUR LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

Transfert et Transport de la collecte sélective



Transfert et Transport des ordures ménagères



Nouveau marché de transport plus favorable



A compter de 2026 :

Moins de distance parcourue :

↘ - 180 000 km/an (-41 %)

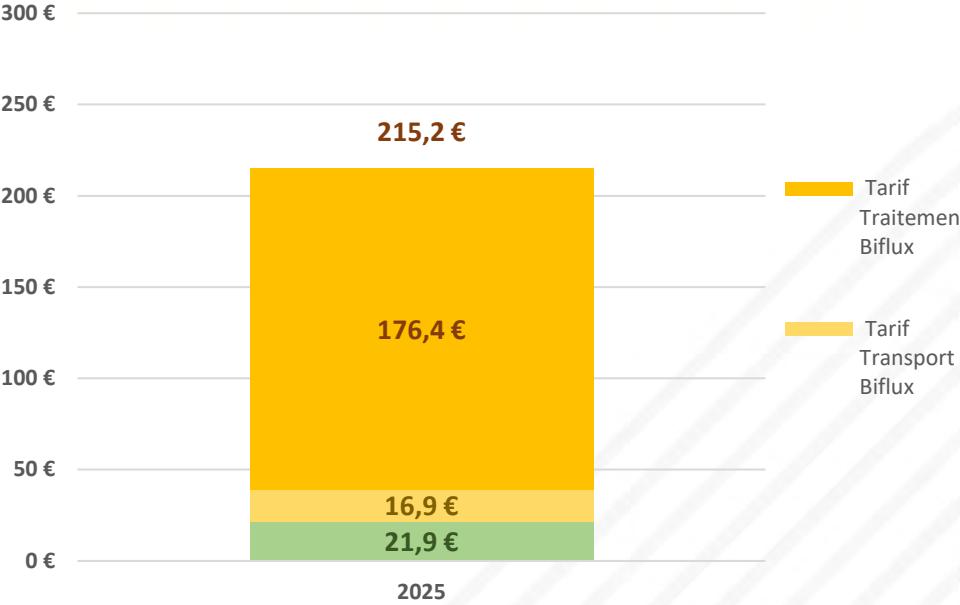
Prix unitaire du transport plus bas :

↘ - 180 000 €/an (-23 %)

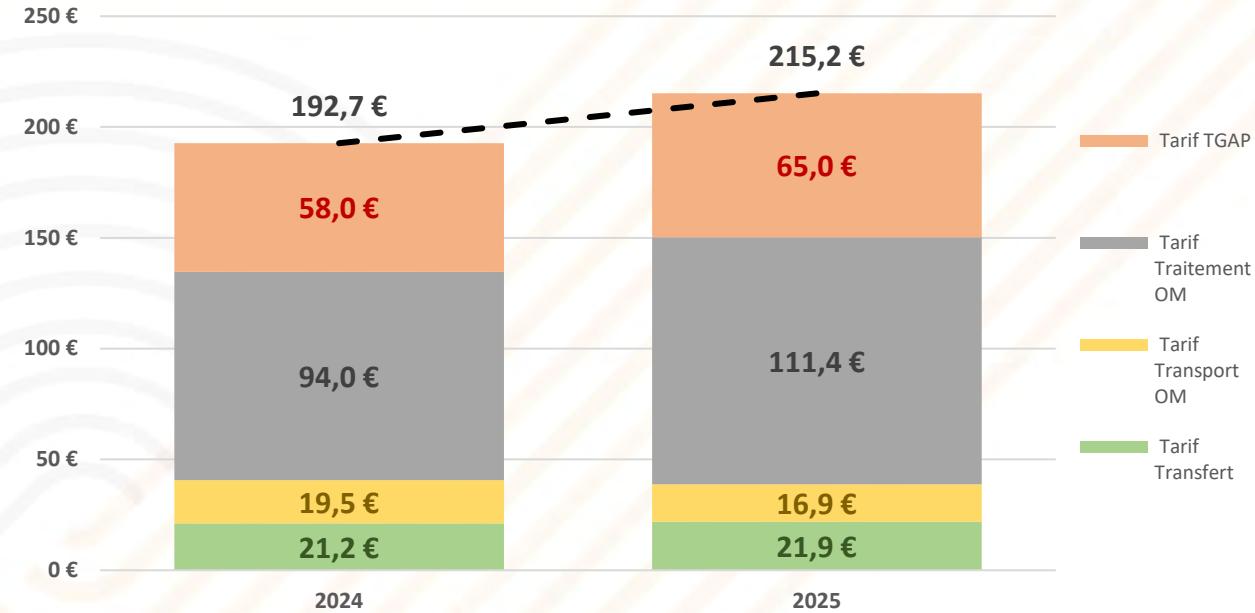


FOCUS SUR LES OMR ET LES BIODECHETS

Traitement du biflux



Traitement des ordures ménagères



2025



Marché de transport plus favorable



Nouveau marché de traitement avec hausse de la TGAP



Majoration de + 5 € HT/T de la TGAP pour toute tonne au-delà du seuil de réduction de 50 % des tonnes enfouies

A partir de 2026



Baisse des dépenses liées au transport (distance moindre entre les quais de transfert et KERA)



Hausse du coût du traitement en lien avec les objectifs de tri et de valorisation attendue



Valorisation matière et énergétique avec moins de 30 % de déchets enfouis

ET SI KEREA N'EXISTAIT PAS ?

A partir de 2026



Fin de la dérogation de traitement des OM aveyronnaises accordée jusqu'à la mise en service de KEREA

Solution externalisée

- Solution externalisée déterminée à partir des prix de l'appel d'offres de traitement des OM 2024 : UVE de Nîmes ou ISDND de Bellegarde

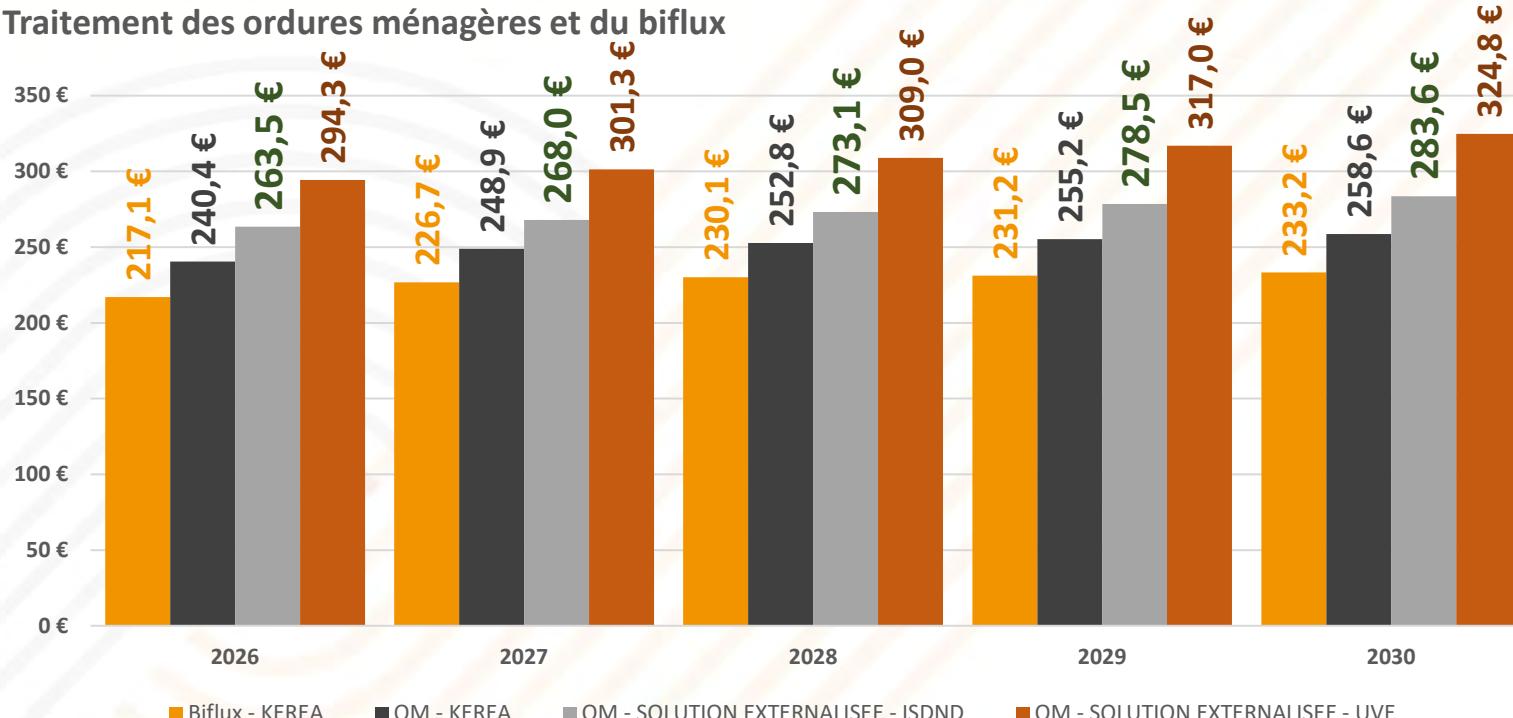


KEREA



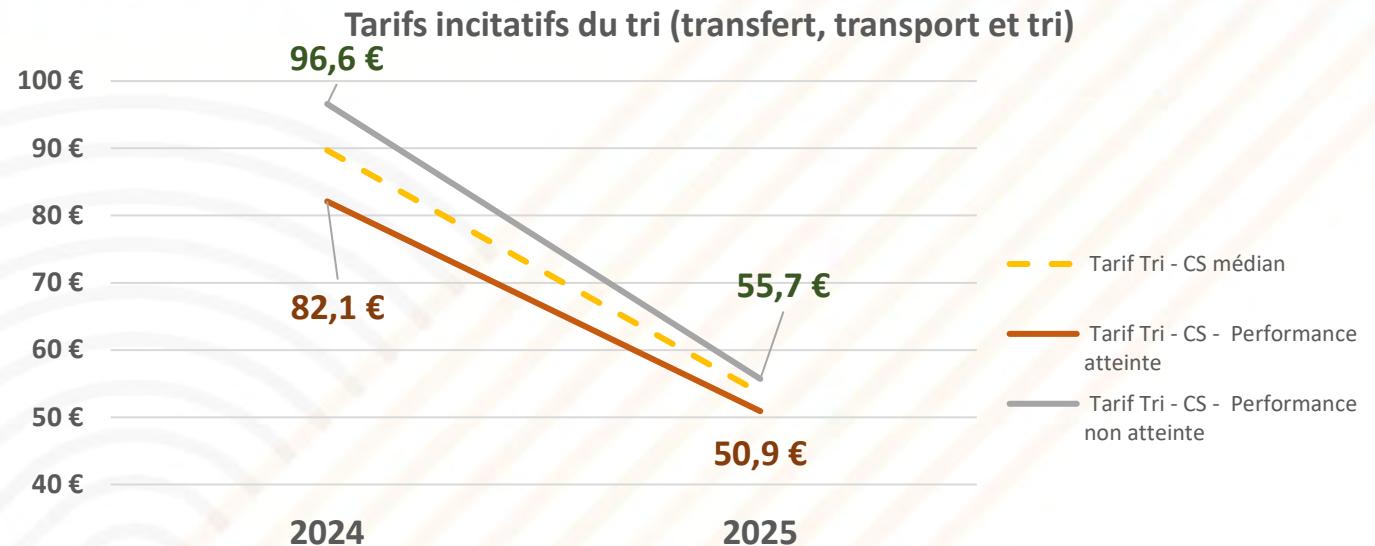
- Moins de 30 % des déchets enfouis
➤ Valorisation par production de gaz et CSR
➤ Valorisation des biodéchets en compost
➤ Atteinte des objectifs de réduction des déchets enfouis définis au plan régional des déchets

Traitement des ordures ménagères et du biflux

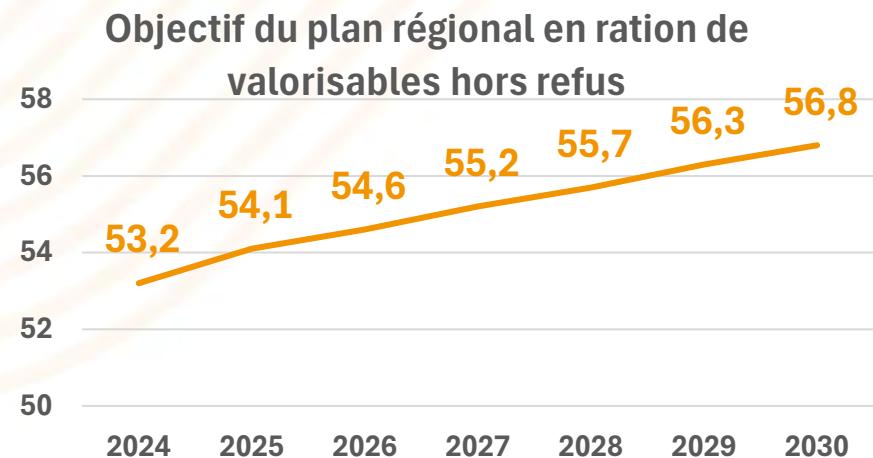


- Réduction significative des kilométrages parcourus (- 41 %)
➤ Moins de vulnérabilité face aux hausses de TGAP et de la taxe carbone
➤ Maîtrise des coûts sur la durée
➤ Coût inférieur à une solution externe au département

FOCUS SUR LA COLLECTE SELECTIVE



Performances à atteindre : déclinaison des objectifs du plan régional



FOCUS SUR LES MONTANTS RETROCEDES



≈ 38 € /T

Verralia : 28 €/T dont 18 €/T de rachat matière et 10 €/T de soutien au transport
Citeo : 10 €/T



6 000 € par an au titre des déclarations spécifiques sollicitées par CITEO : descriptif de collecte, connaissance des coûts



4 000 € par ambassadeur de tri sous condition de respecter le temps minimum d'actions de proximité (43 jours par an)



0,15 € par habitant au titre du soutien à la communication (sur justificatifs)

En attente du nouvel agrément pour déterminer les nouveaux montants
Proposition CITEO dans le cadre du nouvel agrément à confirmer : 10 000 € par ambassadeur de tri et 0,2 € par habitant

SYNTHESE DES TARIFS 2025

Montant en € HT	2025
Cotisation - Collectivités	3,25 € par habitant
Cotisation - Département	1,63 € par habitant
Tarif - OM - Transfert, transport et traitement y compris TGAP	215,20 € par tonne
Tarif - Biflux - Transfert, transport et traitement TGAP incluse	215,20 € par tonne
Tarif Tri - CS - Performance atteinte	50,90 € par tonne
Tarif Tri - CS - Performance non atteinte	55,70 € par tonne

TARIFS

TARIFS



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

10.2

TARIFS

DECHETERIES

MUTUALISATION DES TARIFS

- Principe :
 - Traitement : un coût de traitement unique pour chaque flux
 - Transport : un coût de transport unique pour tous les flux transportés en benne pour les collectivités en scénario 2 uniquement
- Modalités de calcul du tarif :
 - Projection des tonnages de chaque collectivité sur 2025 sur la base des éléments de 2023 et 2024 connus
 - Application à cette projection de tonnages :
 - des tarifs des marchés SYDOM obtenus selon les zones concernées
 - des tarifs des marchés transférés des collectivités (OAC, CC CA, CC MGC)
 - Application de l'Estimation des évolutions de prix sur l'année 2025

Tarif = Coût total du traitement estimé / Tonnage total estimé

- Compétence déchèteries 2025 :
 - Estimation des dépenses = 6,4 M€HT
 - Estimation des recettes = 909 k€HT

DECHETERIES - TARIFS TRAITEMENT 2025

FLUX - DEPENSES	Tarifs € HT	Unité
TOUT VENANT	223,00 €	la tonne
BOIS Classe B	85,70 €	la tonne
BOIS non traité (palettes, etc.)	31,00 €	la tonne
CARTON - Conditionnement	32,50 €	la tonne
PAPIER - Conditionnement	32,50 €	la tonne
GRAVATS	18,30 €	la tonne
GRAVATS - REPRISE POINT PMCB - Indésirables >5%	35,00 €	la tonne
GRAVATS - REPRISE POINT PMCB - 0%	6,50 €	la tonne
GRAVATS - REPRISE POINT PMCB - 0% + DAP	4,25 €	la tonne
PNEUS VL	326,30 €	la tonne
PNEUS PL	344,00 €	la tonne
PNEUS JANTES	19,70 €	l'unité
FILMS PLASTIQUES	413,10 €	la tonne
PLATRE	101,90 €	la tonne
TONTE	20,50 €	la tonne
DECHETS VERTS	42,90 €	la tonne

DECHETERIES : TARIFS DDS 2025

FLUX - DEPENSES	Tarifs € HT	Unité
DDS - LOCATION CAISSETTE 70L	4,10 €	l'unité par mois
DDS - LOCATION CAISSE-PALETTE (GEOBOX) - 600L	6,10 €	l'unité par mois
DDS - LOCATION CAISSE-PALETTE (GEOBOX) - 900L	6,10 €	l'unité par mois
DDS - LOCATION FUT 200L	2,10 €	l'unité par mois
DDS - ENLEVEMENT CAISSETTE 70L	10,00 €	l'unité
DDS - ENLEVEMENT CAISSE-PALETTE (GEOBOX) - 600L	33,00 €	l'unité
DDS - ENLEVEMENT CAISSE-PALETTE (GEOBOX) - 900L	35,00 €	l'unité
DDS - ENLEVEMENT FUT 200L	9,00 €	l'unité
DDS - ACIDES	1,10 €	le kg
DDS - AEROSOLS	1,80 €	le kg
DDS - BASES	1,10 €	le kg
DDS - Bouteille de Camping Gaz < 3kg	10,20 €	l'unité

DECHETERIES : TARIFS DDS 2025

FLUX - DEPENSES	Tarifs € HT	Unité
DDS - Bouteille de Butane/Propane < 35 kg	25,40 €	l'unité
DDS - Contenant gaz identifiable < 13 kg	15,30 €	l'unité
DDS - Contenant gaz Clore, Amoniaque, Acétylène et Non identifiaables	355,60 €	l'unité
DDS - non identifiés (Solide et liquide)	1,50 €	le kg
DDS - Emballages vides souillés	0,70 €	le kg
DDS - Filtres à huile	0,30 €	le kg
DDS - Peintures, assimilés et Pâteux	0,60 €	le kg
DDS - Phytosanitaires, pesticides	0,60 €	le kg
DDS - Produits de laboratoires	2,40 €	le kg
DDS - Produits comburants	2,40 €	le kg
DDS - Solvants	0,70 €	le kg
DDS - Extincteurs vides et pleins	35,60 €	l'unité

DECHETERIES : TARIFS TRANSPORT 2025

FLUX - DEPENSES	Tarifs € HT	Unité
TRANSPORT - Prestation de chargement au Grappin	101,50 €	l'unité
TRANSPORT - LOCATION BENNE 10 m3	75,20 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 15 m3	75,20 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 15 m3 capotée avec trappe	85,30 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 20 m3	81,20 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 30 m3	101,50 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 30 m3 capotée	115,80 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 35 m3	101,50 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 35 m3 capotée	115,80 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION BENNE 40 m3	108,70 €	l'unité par mois
TRANSPORT - LOCATION GEOBOX POUR BATTERIES 600-900L	5,30 €	l'unité par mois
TRANSPORT - ROTATION BENNE	224,00 €	l'unité
TRANSPORT - ROTATION BENNE DOUBLE CONVOI INTRA COLLECTIVITE (appliqué à chaque benne)	214,00 €	l'unité (par benne)
TRANSPORT - ROTATION GEOBOX	150,00 €	l'unité

DECHETERIES : RECETTES PRIX PLANCHERS DES REPRISES MATERIAUX

FLUX - RECETTES	Prix plancher	Estimation 2025	Unité
FERRAILLES	- 169,70 €	- 216,00 €	la tonne
BATTERIES	- 515,50 €	- 550,00 €	la tonne
CARTON	- 42,00 €	- 90,00 €	la tonne
PAPIER 1.11	- 90,00 €	- 100,00 €	la tonne
PAPIER/CARTON MELES	- 25,00 €	- 50,00 €	la tonne
DDS - Radiographies (prix fixe)	- 0,28 €	- 0,28 €	le kg
DDS - Huiles alimentaires (prix fixe)	- 0,14 €	- 0,14 €	le kg



Recettes versées à l'euro-l'euro à chaque adhérent en fonction des tonnages traités et du montant des recettes réelles perçues par le SYDOM sur le mois concerné

L'année 2025 sera marquée par :

- La fin des travaux de GC et bâtiments de KEREA
- La poursuite du déploiement **du tri à la source des biodéchets**
- **Le transfert de la compétence déchèteries** selon les 2 scénarii retenus par nos collectivités
- L'accompagnement de nos adhérents dans l'établissement de leurs PLPDMA
- Des **contraintes budgétaires fortes** dans un contexte d'inflation et de déficit et un contexte international compliqué.

11. **CONCLUSION**